

PARIS, le 5 août 2003 - N285/D130

Formation EMPLOI, REVENUS

Réunion du 3 juin 2003

Compte rendu de l'examen des orientations à moyen terme
et des avant-projets de programmes statistiques 2004

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION

AVIS D'OPPORTUNITÉ

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2003 à la formation Emploi, revenus réunie le 3 juin 2003.

INSEE

- Département Emploi et revenus d'activité
 - Section Synthèse et conjoncture de l'emploi
 - Division Exploitation des fichiers administratifs sur l'emploi et les revenus
 - Division Emploi
 - Division Salaires et revenus d'activité
- Département Prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages
 - Division Revenus et patrimoines des ménages

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ

- DARES
 - Sous-direction « Emploi et marché du travail »
 - Sous-direction « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle »
 - Sous-direction « Salaires, travail et relations professionnelles »

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- DGAFP - Bureau des statistiques, des études et de l'évaluation

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHE SUR LES QUALIFICATIONS

- CEREQ - Département entrées dans la vie active

CENTRE D'ÉTUDES DE L'EMPLOI (CEE)**AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (ANPE)****CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

- Observatoire de l'emploi territorial

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA
FORMATION EMPLOI, REVENUS
- 3 juin 2003 -

Président : Joël MAURICE, Directeur du Centre d'enseignement et de recherche en analyse socio-économique (CERAS)

Rapporteur : Olivier MARCHAND, Chef du département de l'emploi et des revenus d'activité (INSEE)

RAPPEL DE L'ODRE DU JOUR

I - Introduction (Joël MAURICE)

II - Programme à moyen terme

- 1 - Suivi des avis donnés sur le programme à moyen terme 1999-2003 et validation du bilan 1999-2003 (Didier BLANCHET) - débat
- 2 - Rappel du contenu des échanges survenus pendant la *Rencontre du moyen terme* du 24 avril 2003 (Yves DETAPE) - Exposé synthétique des orientations 2004-2008 des services producteurs (Olivier MARCHAND)
- 3 - Débat
- 4 - Projet d'avis de la formation sur le moyen terme 2004-2008 (Carla SAGLIETTI)

II - Examen des avant-projets de programmes pour 2004

- 1 - Suivi des avis donnés sur le programme 2003 (Didier BLANCHET)
- 2 - Exposé des avant-projets de programmes pour 2004 (Olivier MARCHAND) et débat
- 3 - Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité :
 - Enquête spécifique ACEMO sur le Smic et les garanties mensuelles de rémunération (DARES)
 - Enquête sur l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises de moins de 10 salariés (DARES)
 - Enquête complémentaire à l'enquête Emploi, sur la situation des personnes en contrat court (DARES)
 - Module ad hoc de l'enquête Emploi, sur la durée et l'organisation du temps de travail (INSEE)
 - Enquête Information et vie quotidienne (INSEE)
- 4 - Examen d'un projet d'enquête pour information :
 - Projet d'enquête Familles et employeurs - PEFE (INED)
- 5 - Projet d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI)

LISTE DES PARTICIPANTS

M.	AMINE Mohamed	CNFPT
M.	BLANCHET Didier	INSEE
Mme	BOIRY Christine	OFEM / CCIP
M.	BOSSARD André	DGEFP
M.	BROUARD Jean-Paul	UNEDIC
M.	BRUNET François	DARES
M.	CANCE Raphaël	DARES
Mme	CHAZAL Joëlle	ANPE
M.	DAYAN Jean-Louis	DARES
M.	De MARTEL Jean-François	CICS
M.	DETAPE Yves	INSEE
Mme	DUSSERT Françoise	DGAFP
M.	ESTRADE Marc-Antoine	DARES
Mme	GOTTELY-FAYET Jacqueline	Service des droits des Femmes et de l'égalité
Mme	GROZELIER Anne-Marie	AFPA
Mme	KAGAN Claudine	INSEE
M.	LOMONACO Christophe	DECAS
M.	MARCHAND Olivier	INSEE
Mme	MARY Sylvie	Comité du Label
M.	MAURICE Joël	CERAS
M.	MERON Monique	INED
M.	MURAT Fabrice	INSEE
M.	PLATEL Régis	MEDEF / UIMM
M.	PUIG Jean-Puig	Secrétaire général du CNIS
M.	RENARD Yvonick	MEDEF
Mme	ROMPTEAU Sophie	CNIS
M.	ROSSIGNOL Christian	MEDEF / GIM
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du CNIS
M.	SIMONIN Bernard	CGP
M.	TAHAR Gabriel	CNRS
M.	VENNAT Francis	DARES

Absents excusés :

M.	BICHOT Jacques	Université de LYON 3
M.	BLONDET Daniel	DESCO (Ministère de l'éducation nationale)
M.	CHAIGNEAU Yves	Ancien membre du conseil économique et social
Mme	FILPA Catherine	OREFQ LORRAINE
M.	LONGIN François	OREF de Rhône-Alpes
M.	LOPEZ Alberto	CEREQ (Marseille)
M.	PAUL Jean-Jacques	CNRS-IREDU de Bourgogne
M.	SAVY Robert	Président du Conseil régional du Limousin
M.	SIDHOUM Nadir	ANPE

I - INTRODUCTION

Joël MAURICE, Président

Je tiens à vous saluer tous, ceux qui sont familiers de cette formation, et ceux qui, comme moi, débutent aujourd'hui. Je vous propose de procéder à un tour de table au cours duquel chacun aura la possibilité de se présenter et de mentionner l'organisation qu'il représente.

Il est procédé à un tour de table de présentation des participants.

Je remercie les personnes présentes en cette journée peu favorable à une affluence importante. Les absents auront l'opportunité de réagir par écrit pour remédier à cette situation. Nous nous sommes interrogés pour savoir s'il y avait lieu de reporter cette réunion. En dernier recours, pour plusieurs raisons, et notamment pour des problèmes de dates, le CNIS a décidé de maintenir cette réunion aujourd'hui.

Pour introduire cette séance, je voudrais rendre hommage à mon prédécesseur Jacques Freyssinet, d'autant plus volontiers qu'il est un ami. Nul n'ignore sa très grande compétence dans le domaine de la formation et de l'emploi. Premier président de cette formation depuis son origine, il a excellé dans cette fonction, et a par ailleurs reconnu que les travaux avaient beaucoup avancé grâce à vous.

J'ai retenu deux points essentiels de sa part. Le premier provient de la dernière déclaration qu'il a faite, basée sur des comptes rendus. Il s'y réjouissait du travail effectué dans le domaine de l'emploi, du chômage et de la formation. Il souhaitait en outre que ce travail soit poursuivi et davantage approfondi dans le domaine des revenus. Le deuxième procède de la recommandation qu'il a laissée au sujet de la méthode de travail : chacun est censé avoir lu les documents en arrivant en séance, de manière à ne pas passer trop de temps à les rappeler. Dans cette perspective, nous nous efforcerons de mieux respecter les délais afin que vous ayez les documents suffisamment à l'avance.

En ce qui concerne l'agenda, Jacques Freyssinet avait coutume de proposer trois réunions par an. Cela a été effectivement le cas l'année dernière, puisqu'il y a eu une réunion en mars, une en mai et une autre en octobre. Cette année, le cycle de réunions a débuté en juin, précédé par une *Rencontre* le 24 avril. D'autre part, une réunion inter-formation est prévue pour le mois d'octobre. Si nécessaire, nous nous réunirons encore une fois avant la fin de l'année. Le retour à un rythme normal devra se faire par la suite. La fréquence en sera fixée en accord avec la demande que vous exprimerez, et non exclusivement d'après les propositions du CNIS ou du président.

Carla SAGLIETTI, CNIS

Pour préciser l'agenda, nous élaborerons aujourd'hui une première version du projet d'avis de la formation pour le moyen terme. Nous préparerons également un projet d'avis pour 2004, puisque l'exercice annuel est appréhendé aussi au cours de cette réunion. Ensuite, du fait de l'absence d'un certain nombre de personnes, nous enverrons à tous les membres de la formation cette première version du projet d'avis à moyen terme pour 2004. Vous recevrez également les *Actes* de la *Rencontre* du 24 avril au Conseil économique et social. Par ailleurs, nous vous enverrons les *Actes* de la *Rencontre* sur les statistiques régionales et locales qui aura lieu à Lyon le 25 juin. Vous pourrez faire parvenir au secrétariat du CNIS les compléments que vous souhaiteriez voir apparaître soit dans le compte-rendu, soit dans le projet d'avis.

Vers la mi-octobre, une réunion inter-formation aura lieu. Elle réunira les quatre formations sociales du CNIS, c'est-à-dire « Education, Formation », « Démographie, Conditions de vie », « Santé, Protection sociale », et « Emploi, Revenus ». Cette réunion permettra d'examiner les programmes à moyen terme. Les services producteurs achèveront de les élaborer au cours de l'été, en prenant en compte les besoins qui auront été exprimés au cours des différentes réunions, et en particulier durant les deux *Rencontres*. Le projet d'avis définitif sera ensuite proposé, puis soumis au Conseil le 9 décembre lors de l'assemblée plénière. Le processus d'élaboration du projet d'avis et du programme à moyen terme s'avère itératif jusqu'au mois de décembre.

Joël MAURICE, Président

Conformément à l'ordre du jour, cette séance est d'abord consacrée au programme à moyen terme. Dans cette partie, la première intervention sera celle de Didier Blanchet, qui vous présentera le suivi des avis donnés sur le programme à moyen terme de 1999-2003, et la validation du bilan suite à ces avis.

I. PROGRAMME A MOYEN TERME**1. Suivi des avis donnés sur le programme à moyen terme 1999-2003 et validation du bilan 1999-2003****Didier BLANCHET, Département des études économiques, INSEE**

L'avis donné sur le programme à moyen terme 1999-2003 comprenait seize points. Pour structurer mon propos, je distinguerai trois grandes catégories. La première concerne les avis à caractère transversal portant sur l'organisation et la coordination du système statistique relatif au marché du travail. La deuxième se rapporte aux avis ciblés sur l'évolution de sources précises. La troisième catégorie relève des demandes thématiques concernant des champs particuliers.

*a. Avis à caractère transversal portant sur l'organisation et la coordination du système statistique du marché du travail***Avis n° 1 : statistiques du marché du travail**

Le souci de cohérence et d'articulation entre les sources statistiques a été constamment maintenu au cours de ces quatre ans. La gestion des nombreux projets relatifs aux sources sur le marché du travail a toujours tenu compte de l'objectif cible d'articulation autour d'un nombre réduit de sources de référence.

- Pour le marché du travail, du point de vue des ménages, la source est l'enquête Emploi.
- Pour le marché du travail, du côté des entreprises, deux sources coexistent :

- une source annuelle structurelle DADS (déclarations annuelles de données sociales), complétée de manière pluriannuelle par les données des enquêtes « Coût de la main-d'œuvre » et « Structure des salaires » ;

- au niveau conjoncturel, les enquêtes ACEMO et les données des URSSAF.

La préoccupation concernant la charge des entreprises s'est manifestée à travers la poursuite de l'articulation entre les enquêtes « Coût de la main d'œuvre » et « Structure des salaires » et les DADS, dans un esprit de simplification maximale. Ces enquêtes demeurent néanmoins complexes. Le souci de préserver la charge des entreprises s'est manifesté notamment au cours des débats européens sur la relance de l'indice du coût du travail, dans lesquels a prévalu le recours aux sources existantes. Dans la même perspective, une demande nouvelle émanant d'EUROSTAT concernant les emplois vacants a pu être gérée par la DARES en se limitant à l'aboutissement très réduit de l'enquête trimestrielle ACEMO.

Avis n° 13 : la connaissance de l'emploi au niveau régional et local

L'avis n° 13 rejoint l'avis n° 1 car ce domaine des statistiques localisées est l'un de ceux où les problèmes de coordination des sources ont été posés le plus explicitement dans le cadre du projet ESTEL (Estimations d'emploi localisées). Ce projet a pris du retard parce qu'il avait été décidé de le suspendre pour cause de problèmes concernant la qualité de ses sources de base (DADS et les données des URSSAF). Le projet ESTEL a été relancé sur des objectifs clarifiés, et la qualité des sources de base a été améliorée, de façon à ce que le projet puisse redémarrer dans les meilleures conditions possibles. Il s'agit d'un sujet qu'il faudra remettre à l'ordre du jour du prochain moyen terme.

Avis n° 14 : la mise en application de la statistique communautaire

L'avis n° 14 comprend un aspect européen, les questions européennes ayant été prépondérantes au cours des années écoulées. J'ai cité les dossiers concernant l'indice du coût du travail, et celui portant sur les emplois vacants. Mais j'aurais pu évoquer l'activité réglementaire relativement intense sur les enquêtes « Force de travail », « Coût de la main d'œuvre » et « Structure des salaires ». Cet avis, qui demeure relativement problématique, comprend un point concernant la cohérence entre les indicateurs livrés respectivement au niveau européen et au niveau national. Il est vrai qu'aligner nos outils sur les règlements européens s'inscrit dans la logique d'une plus grande cohérence. Toutefois, l'harmonisation voulue au niveau européen conduit parfois à faire diverger séries nationales et séries publiées par EUROSTAT. La solution à cette divergence serait d'accepter d'interrompre les séries nationales traditionnelles et d'y substituer complètement les séries européennes. Ce problème impliquera la mise en place de la définition harmonisée du chômage BIT. En effet, l'harmonisation européenne et le souci de la France de préserver la série conduira à la coexistence de deux mesures de ce chômage BIT.

Avis n° 16 : la réflexion sur les liens entre emploi et économie

L'avis n° 16 sur les grilles de lecture des statistiques de l'emploi tendait essentiellement à continuer à cerner l'évolution des frontières entre les catégories sur le marché du travail, et notamment le rôle joué par les nouvelles formes d'emploi. Ces deux sujets ont été l'objet de travaux d'études réguliers. Sauf exception, cette évolution ne s'est pas encore traduite par la mise au point d'une nouvelle palette d'indicateurs réguliers. Car cela suppose au préalable la stabilisation des nouvelles sources, notamment la nouvelle version de l'enquête Emploi qui sera privilégiée pour ce type d'études.

b. Avis relatifs aux sources spécifiques

Avis n° 2 : réalisation de l'enquête « emploi » en continu

En règle générale, les évolutions de ces sources spécifiques étaient commandées soit par des évolutions techniques, soit par la pression européenne. S'agissant d'un exercice imposé, il est normal que le travail se soit déroulé selon les lignes définies par le programme. Toutefois, pour certaines de ces opérations, quelques retards ont été enregistrés. L'enquête Emploi en continu a démarré avec un an de retard par rapport à ce qui avait été initialement prévu. Les premiers résultats sont attendus pour la fin de juin, le début de juillet. En contrepartie, une dernière enquête annuelle, en supplément par rapport à ce qui avait été envisagé, a été effectuée en 2002.

L'avis insistait sur le double objectif que permet d'atteindre cet outil nouveau, à savoir la fourniture d'informations trimestrielles, et l'utilisation en vue d'une description plus fine du marché du travail. Ces objectifs ont été atteints, mais des forces supplémentaires ont dû être consacrées à la résolution de problèmes organisationnels, et au maintien de la continuité des séries de la nouvelle enquête par rapport à ce que fournissait l'enquête annuelle. Maintenant cette continuité nous semble relativement acquise. Cela permet de mettre à nouveau l'accent sur ces deux thèmes de la mobilisation de l'enquête, à savoir d'une part le suivi infra-annuel, et d'autre part la construction du panel diversifié d'indicateurs du marché du travail.

D'autres projets sur des sources spécifiques ont pu progresser selon les prévisions. La nouvelle application du projet DADS, pour lequel nous étions très contraints par le calendrier, entre bien en vigueur cette année. De même, les délais ont été respectés pour les enquêtes « Coût de la main d'œuvre » et « Structure des salaires ». Pour ces dernières, l'articulation du nouveau système d'enquête autour d'un tronc commun d'information individuelle étroitement lié avec les DADS a été préservée. Néanmoins, dans le cas de la première enquête « Coût de la main d'œuvre », cela s'est fait dans des conditions extrêmement difficiles.

Avis n° 6 : l'exploitation des mouvements de main d'œuvre

Le projet contenu dans l'avis n° 6 a abouti depuis un certain temps sur son volet production. Et nous sommes en cours de finalisation de ses outils de diffusion, malgré un léger retard.

Avis n° 3 : l'enquête « Formation, Qualification professionnelle »

L'avis n° 3 concerne l'enquête « Formation, Qualification professionnelle », qui est désormais sur le terrain. Cette mise en application, *in extremis* par rapport à la période 1999-2003, s'avère relativement tardive par rapport à ce qu'aurait souhaité la formation. Ce retard est l'effet de deux phénomènes. Le premier concerne la surcharge due à la transition vers l'enquête Emploi en continu. Le deuxième est lié au fait que nous avons préféré rassembler les financements nécessaires pour satisfaire une des autres demandes de la formation, à savoir le retour à un échantillon plus large que lors de l'enquête de 1993.

Avis n° 12 : mise en place du fichier historique des demandeurs d'emploi

Le travail relatif à l'avis n° 12 sur le fichier historique de l'ANPE a pu aboutir à un fichier utilisable, finalisé fin 2001-début 2002. Des études commencent à être développées sur la base de ce fichier.

c. Avis thématiques concernant des champs particuliers

Avis n° 7 : le suivi de la durée du travail

Ce thème a constitué un axe important de la période, spécialement pour la DARES. La formation a régulièrement été informée et son avis a été sollicité à propos des opérations qui ont été lancées à ce propos. Nous avons notamment lu un exposé de synthèse émanant de la DARES, démontrant comment les opérations de suivi de la réduction du temps de travail s'articulaient entre elles. La durée du travail a été le sujet de la dernière enquête complémentaire Emploi associée à l'enquête annuelle de 2001. Les comptes nationaux se sont consacrés à nouveau à la question des séries longues de la durée du travail. Cette étude devrait aboutir très prochainement.

Avis n° 8 : l'analyse longitudinale des ménages

L'avis n° 8 mentionnait l'analyse longitudinale, les suites du panel européen, et la mobilisation des sources fiscales. La formation a été informée lors d'une dernière séance et a rendu un avis favorable sur l'enquête SILC (Statistics on income and living conditions), ou RCV (Ressources et conditions de vie), qui prendra prochainement le relais de ce panel européen. Par conséquent, le panel mis en place par l'INSEE sur huit années atteste du souci marqué à l'égard du dispositif des panels. En ce qui concerne la mobilisation sur les sources fiscales, j'attirerais votre attention sur le fait que l'appariement entre l'enquête Emploi et la source « revenus fiscaux », désormais très utilisée, est enfin parvenu à un rythme normal d'activité, après une période d'adaptation. La seule question qui va se poser pour les années à venir consiste en l'adaptation de cet appariement au nouveau format de l'enquête Emploi.

Avis n° 9 : la connaissance des revenus non déclarés par des tiers

Les revenus non salariaux ont été l'objet d'avancées importantes également. Cette progression s'est appuyée sur l'utilisation systématique des sources fiscales et sur des études concernant une population à la frontière du non salariat (les chefs d'entreprise salariés de leur propre entreprise). Par ailleurs, des travaux innovants ont été conduits à partir des déclarations annuelles de données sociales.

Avis n° 10 : le dispositif statistique sur les trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière)

Ce dispositif a fait l'objet d'une évolution, qui s'est avérée sensiblement différente par rapport à ce qui avait été initialement envisagé. Le rapport de synthèse sur les trois fonctions publiques n'a pas pu être finalisé. L'attention s'est davantage focalisée sur les travaux qui ont entouré le développement de l'Observatoire de la fonction publique. Les activités de ce dernier ont été présentées à la formation, parallèlement à la présentation de la fonction publique territoriale. L'étude des salaires dans cette fonction publique territoriale à partir des déclarations annuelles de données sociales, a été abordée au cours de la période.

Avis n° 11 : l'insertion et le cheminement professionnel des jeunes

Cet avis insiste sur la nécessité de coordonner les travaux des différents services concernés. Cette coordination est effective dans le cadre de la relance des bilans « formation, emploi », relance qui se fait sous le pilotage du pôle « diplômés et spécialités de formation » de la Direction régionale de l'INSEE de Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Les modalités d'utilisation de la nouvelle enquête Emploi dans les structures-bilans s'inscrivent dans cette dynamique de la relance du bilan « formation, emploi ». Ce point est déjà mentionné dans l'avis n° 2 concernant l'enquête Emploi en continu.

Avis n° 15 : le suivi des politiques de l'emploi

Tout comme pour le suivi de la RTT, ce dispositif avait fait l'objet d'une présentation de synthèse de la DARES lors d'une réunion récente de la formation, exercice que l'on s'efforcera de renouveler.

Joël MAURICE, Président

Je vous remercie. Nous aurons l'occasion de revenir sur l'évolution du chômage. Il faudra expliquer très précisément les différences de concepts de manière à bien cerner la source des écarts. Nous pourrions revenir en particulier sur plusieurs de ces aspects qui trouvent leur prolongement dans le programme de l'année 2004.

Le point suivant consiste en un rappel par Yves Detape des principaux aspects évoqués lors de la *Rencontre* du 24 avril. Ensuite, Olivier Marchand nous livrera l'exposé synthétique des orientations du programme à moyen terme 2004-2008.

2. Rappel du contenu des échanges survenus pendant la *Rencontre du moyen terme* du 24 avril 2003 – Exposé synthétique des orientations 2004-2008 des services producteurs

*a. Rappel du contenu des échanges survenus pendant la *Rencontre du moyen terme* du 24 avril 2003*

Yves DETAPE, INSEE

La réunion du 24 avril 2003 se déroulait en deux parties. Le matin, le sujet portait sur les entreprises. Les thèmes concernant la population, et les ménages étaient à l'ordre de l'après-midi. Vous recevrez une transcription détaillée de ces débats. L'après-midi, trois tables rondes ont été organisées.

- L'une concernait les populations en difficulté et les populations à risque, en se concentrant sur les difficultés scolaires, et les difficultés des populations immigrées.
- La deuxième portait sur le système statistique face à l'évolution du marché du travail, et analysait les composantes d'offre et de demande de ce dernier.
- Enfin, la dernière s'intéressait aux enjeux de la construction européenne pour les statistiques sociales.

Les conclusions de ces tables rondes peuvent s'articuler autour de quatre données principales, qui sont le consensus existant au sujet des aspects techniques, les modifications assez fortes des attentes, le renouveau de l'évaluation, et la pression de l'Europe et de la mondialisation.

- **Consensus existant à propos des aspects techniques**

La qualité du système actuel est en général reconnue et s'avère supérieure à celle de la plupart des pays européens. Il convient donc de s'attacher à la faire évoluer dans le sens d'une certaine continuité, et de conserver la flexibilité du système des enquêtes « ménages ». Cela implique toutefois de la part du CNIS une meilleure définition des calendriers pour les thèmes spécifiques. Au sujet de l'innovation, la demande européenne et le besoin de comparaisons internationales ajoutent une pression forte sur les délais. Les nouvelles modalités de recensement induiront de nouvelles modalités des calages de réalisation des enquêtes sur les ménages. La demande des utilisateurs insiste dans le maintien de l'égalité de traitement des différentes catégories de population. Cela n'interdit pas des échantillons approfondis sur des populations peu nombreuses, mais cela signifie que, lors de l'étude d'une population, on devra se donner les moyens d'effectuer des comparaisons avec d'autres populations.

- **Modifications assez fortes des attentes, du fait du contexte social**

Ces modifications résident surtout dans le fait que le système d'enquête des ménages devra gérer une participation croissante des utilisateurs à la réalisation des enquêtes, non seulement lors de la conception, mais aussi lors de la diffusion. Cela s'est déjà produit pour les enquêtes du type HID (Handicaps, incapacités, dépendances) ou « sans domicile ». Toutefois, cette demande semble générale pour toutes les enquêtes. Ne pas avoir un droit de regard sur les résultats et l'image qui en découle pour les populations concernées s'avère être la préoccupation majeure des utilisateurs. Pour les questions sociales, le traitement et la réponse des pouvoirs publics deviennent de plus en plus complexes, parallèlement à une demande de statistiques de plus en plus compliquées. Toutefois le mode de représentation, en particulier celui issu des résultats statistiques, a un impact fort sur les politiques publiques et sur l'image que les populations perçoivent, allant vers une sorte de processus d'identification. Pour respecter les populations concernées, qui supportent un risque de stigmatisation, il est préférable que le statisticien reste prudent.

D'autre part, les intervenants ont fait valoir qu'il existait une grande diversification des situations individuelles, et cela dans tous les domaines (situations familiales, revenus). Cette dispersion modifie quelque peu la nature de la demande des statistiques sociales. Les analyses ne peuvent plus se contenter d'identifier des groupes, de procéder à des comptages, et d'avoir quelques variables de contexte. Ils doivent aussi en prendre en compte des trajectoires individuelles, qu'elles soient familiales, de formation, d'insertion sociale, relatives à l'emploi et au chômage, ou à la santé. Cette diversification incite certains intervenants à requérir des panels. En particulier, une demande d'information sur les discriminations sociales et de revenus existe.

Du côté des entreprises, il est apparu que le problème des qualifications, en lien avec les parcours professionnels et le renouvellement des générations, constitue aussi une demande forte. Tous les secteurs professionnels, qu'il s'agisse des médecins, des agriculteurs..., demandent des informations sur la façon dont vont se faire les renouvellements de générations.

- **Renouveau de l'évaluation**

L'évaluation des politiques sociales est devenue un enjeu de plus en plus important, ce qui conduit à légitimer l'intervention d'acteurs de plus en plus nombreux. Ces acteurs sont les élus, les chercheurs, les partenaires sociaux, les entreprises. La demande s'adressant aux statisticiens est de plus en plus diversifiée, et pour y répondre ces statisticiens ont besoin d'accéder aux informations individuelles de façon plus large. Certaines données administratives peuvent être sensibles, comme les aides et les assistances fournies à certaines populations. Les besoins d'évaluation au niveau local, ou à des niveaux géographiques plus fins, ont été mentionnés par de nombreux intervenants. Ces besoins ont été accompagnés par une demande de prévisions pour certains cas, notamment en matière d'éducation ou de revenus.

D'autre part, les politiques sociales sont de plus en plus orientées vers des problèmes de cohésion sociale. Elles créent une demande de renouvellement d'indicateurs qui permettent des approches globales et des comparaisons inter-temporelles. Dans cette perspective, les situations de référence et l'évolution qu'elles suivent sont importantes. Un effort est attendu à propos de la définition des indicateurs. En effet, l'objectif perçu doit être traduit en terme d'indicateurs cohérents qui peuvent être suivis dans le temps, notamment dans le cas des discriminations au niveau de la santé.

Dans le domaine « emploi, revenus », les attentes portant sur la présentation des résultats se sont révélées importantes. Le chômage et le halo qui l'entoure, les très hauts revenus, les très bas revenus et la très grande précarité, ainsi que l'articulation coûts-salaires, font l'objet de demandes détaillées et de demandes de séries longues.

- **Pression de l'Europe et de la Mondialisation**

La pression européenne continuera en ce qui concerne la demande de statistiques sociales. Les comparaisons internationales seront de plus en plus brutales, mais la demande de comparaisons avec les autres pays européens demeure forte. Comme les politiques sociales sont essentiellement du ressort des Etats, et sont mises en place dans des contextes extrêmement variés, les comparaisons sont particulièrement difficiles en matière sociale. Néanmoins, les objectifs au niveau européen sont communs et définis en fonction d'un certain nombre d'indicateurs, que nous serons obligés de produire. La démarche européenne induira donc une certaine désorganisation au niveau du système français. Pour la limiter, je pense qu'il faudra que les statisticiens français fassent un effort auprès d'EUROSTAT pour promouvoir leurs réalisations.

En guise de conclusion, je dirais que sur le thème "emploi, revenus", le dispositif de collecte est fortement développé et harmonisé. Par conséquent, l'incidence européenne sera beaucoup moins forte que dans d'autres cas. Les chantiers proposés au CNIS concernent tous les niveaux de l'activité des statisticiens, à savoir aussi bien la conception des enquêtes et la collecte, que la diffusion.

Joël MAURICE, Président

Je laisse immédiatement la parole à Olivier Marchand pour la présentation du programme à moyen terme.

Olivier MARCHAND, Rapporteur, Responsable du Département Emploi et Revenus d'activité, INSEE

Je vais prolonger certains points déjà abordés par Yves Detape.

b. Exposé synthétique des orientations 2004-2008 des services producteurs

Je ne reprendrai pas l'intégralité de ce qui figure dans le riche document distribué, au sujet des intentions des instances offrant les informations en matière d'emploi et de revenus, et de ce qu'elles entrevoient comme éléments importants du moyen terme 2004-2008.

Contraintes caractéristiques du moyen terme

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, je préconiserais de revenir sur les contraintes qui marqueront ce moyen terme, sans doute de façon encore plus sensible que cela ne l'a été pour le moyen terme écoulé.

Première contrainte : la pression des règlements européens

La première contrainte d'importance concerne la pression des règlements européens qui s'imposent à nous.

- Cette pression pèse sur la nature des informations à produire. Cela nous amène souvent à modifier nos dispositifs, et à demander des dérogations nous permettant de temporiser et de nous adapter.
- Cette pression s'exerce aussi en termes de délais. Sur ce point, je fais référence notamment aux indicateurs conjoncturels dont nous sommes amenés à réduire de plus en plus le délai de réponse. Pour ne pas sacrifier définitivement à la qualité des informations, ce problème suppose de notre part que nous menions à bien le compromis entre une information rapidement disponible, mais fragile, et une information plus consistante mais livrée tardivement.

Deuxième contrainte : l'échelle régionale et locale

Dans l'autre sens, nous serons amenés de plus en plus à nous intéresser à l'échelle régionale et locale. Ce mouvement s'explique par le fait que c'est une direction que nous avons déjà dû suivre pour répondre aux besoins de meilleure connaissance de l'emploi et des revenus à ces différents niveaux infra-nationaux. Cette variation d'échelle se fonde aussi sur le fait qu'il nous faudra accompagner le mouvement de décentralisation de l'action publique, notamment en matière de formation professionnelle. Sur ce plan, les difficultés seront de consolider des systèmes d'information dont la gestion sera de plus en plus éclatée. A titre d'illustration, le retour des informations sur la formation professionnelle émanant des conseils régionaux présente déjà ce type de problème.

Troisième contrainte : l'élaboration d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs

La troisième contrainte est liée aux deux précédentes, mais est aussi en relation avec l'application de la nouvelle Loi Organique sur les lois de Finances (LOLF) d'ici 2006. Cette contrainte relève de la nécessité de participer de plus en plus activement à l'élaboration d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, souvent nouveaux. Au plan européen, il s'agit d'indicateurs structurels, d'indicateurs de suivi des stratégies européennes pour l'emploi ou contre l'exclusion, d'indicateurs sur la qualité de l'emploi, qui devront en outre être améliorés. Au niveau national ou infra-national, il est question d'indicateurs de la performance de l'action administrative, notamment en matière de politique d'emploi et de formation professionnelle, à ses différents niveaux (national, régional, local).

Quatrième contrainte : les sources longitudinales

Notre expérience du suivi de la stratégie européenne pour l'emploi ou de l'évaluation des dispositifs de politique d'emploi ou de formation professionnelle démontre la nécessité d'un recours croissant à des sources longitudinales. Ces sources permettent de suivre les trajectoires de bénéficiaires de mesures ou de populations en difficulté. La nécessité de ces sources longitudinales s'impose à nous tandis que parfois des directions différentes ont été prises. Je fais référence dans ce cas à l'enquête « emploi ». En effet il y a quelques années la décision a été prise au niveau européen d'essayer de développer l'aspect de suivi conjoncturel de l'enquête au détriment de la possibilité de réaliser par son biais des analyses longitudinales. Ce type d'analyses fait appel à des outils comme les panels ou les enquêtes rétrospectives.

Cinquième contrainte : la valorisation des investissements réalisés et la rénovation des outils préexistants

La dernière condition véhicule l'idée qu'il nous est nécessaire de valoriser des investissements lourds qui ont été réalisés pendant la période précédente, tout en continuant à veiller à la maintenance ou à la refonte d'outils qui souffrent de vieillissement. Cette situation est un véritable dilemme. En effet, lorsque Didier Blanchet est arrivé au Département emploi et revenus d'activité, il lui a été annoncé que la période d'investissements lourds était passée, et qu'il allait pouvoir procéder à des études. Il m'a ensuite déclaré la même chose lorsque je suis arrivé. J'espère que cela ne va pas continuer à se transposer ainsi, sinon nous ne parlerons que d'investissements et jamais de résultats dans cette formation.

Contenu

Pour présenter le contenu, je vais m'appuyer sur une synthèse thématique, et non pas sur un découpage par organisme producteur correspondant à la présentation du document. Reprenant la même organisation que celle que Didier Blanchet avait utilisée, j'évoquerai dans un premier temps, au sein du noyau dur du système statistique, les questions de chômage, d'emploi et de revenus. Ensuite, j'aborderai deux autres thèmes fédérateurs, c'est-à-dire les liens formation-emploi - qualification, et le travail en général, ce qui sous-entend les conditions de travail, les relations professionnelles, la santé au travail, etc.

Chômage, emploi, revenus

- **Chômage**

En matière de chômage, le changement complet de modèle d'enquête Emploi que nous venons de connaître entre 2002 et 2003 fait suite à cinquante ans d'enquête annuelle. Cette évolution modifie notre appréciation et notre suivi du chômage puisqu'en prime le nouveau type d'enquête a changé fondamentalement de questionnaire. En effet, la contrainte européenne implique un remaniement du mode de mesure du chômage. Les questions d'indicateurs conjoncturels mensuels, trimestriels de chômage, les problèmes de frontière et de définition de normes nouvelles sont corrélés au changement d'appréciation du chômage. A ce titre, Monsieur Bachman, absent aujourd'hui, nous a écrit. Il se préoccupe du fait que ces nouvelles définitions du chômage sont de plus en plus éloignées de la réalité sociale. Effectivement, cette réflexion doit être menée, et nous l'entamons cette année. INSEE, DARES, et ANPE travaillent en collaboration sur les sujets d'indicateurs complémentaires de sous-emploi, de chômage découragé, etc.

Le système d'information se rapportant au devenir des salariés concernés par des ruptures dans leur parcours professionnel suppose que des instruments de suivi soient à notre disposition. Ces salariés, qui ont pu momentanément bénéficier d'une aide, peuvent ensuite ne pas être accompagnés dans leur retour vers l'emploi.

- **Emploi**

L'enquête « emploi » en continu fournira de nouvelles possibilités que l'on découvrira au fur et à mesure. Nous pourrions peut-être ainsi progresser sur le thème des mobilités infra-annuelles.

En matière de rénovation et d'amélioration de nos outils de base, je serai assez bref parce que Didier Blanchet l'a déjà évoqué précédemment. Notre futur dispositif d'estimation de l'emploi au niveau local se fonde sur deux sources principales :

- les DADS déjà renouvelées ;
- EPURE qui va faire l'objet d'une rénovation à partir de cette année ;

Le projet ESTEL (Estimations d'emploi localisées) s'étalera ainsi sur tout le moyen terme puisque son horizon est 2007-2008. L'enjeu est très fort pour l'INSEE. A ce titre, le projet CLAP s'efforcera de travailler dans le sens d'une meilleure « connaissance locale de l'appareil productif ».

Sur l'emploi public, la volonté est aussi de rénover et de répondre à des besoins réels, notamment en provenance de l'Observatoire de l'emploi public. Dans cette perspective, fonctions publiques d'Etat, territoriale et hospitalière sont concernées.

La problématique flux-stock est récurrente dans chaque réflexion de moyen terme. Cette question suppose une analyse dynamique de l'emploi à travers les sources concernant les flux (DMMO - Déclarations de mouvements de main d'œuvre - et EMMO - Enquête sur les mouvements de main d'œuvre). Par ailleurs, les sources DMMO vont donner lieu à très court terme à un indicateur mensuel d'emploi. Ce dernier résulte d'une demande émanant davantage de la sphère politique. Cette dernière considère que c'est une information qui est susceptible de faire contrepoids à l'information très régulière concernant le chômage et qui peut par conséquent équilibrer la tonalité du discours sur l'emploi. Cet indicateur mensuel devrait être produit dans les semaines qui suivent, dans le cadre d'une collaboration étroite entre la DARES, ayant réalisé l'essentiel du travail, et l'INSEE.

Les emplois vacants, les difficultés de recrutement et les tensions constituaient un thème central au cours du précédent moyen terme. Sa portée a été réduite consécutivement au ralentissement de la conjoncture économique, mais ce thème reviendra sur le devant de la scène, à la fois parce qu'il faut espérer une reprise de l'activité, mais aussi parce que des problèmes plus structurels se poseront à l'horizon de la fin du moyen terme. Nous devons être prêts pour les sollicitations très fortes qui adviendront dans un tel contexte. Des dispositions sont déjà prises au niveau de la DARES, en complément des outils qui ont déjà été mis au point avec l'ANPE.

- **Salaire, coûts du travail, revenus**

Sur ce point, je serai plus synthétique. Les enquêtes ESS et ECMO (Structures des salaires et Coût de la main d'œuvre) constituent les thèmes essentiels. Ces enquêtes européennes de l'INSEE font l'objet d'un règlement, et sont les seules à être effectuées auprès des entreprises par la Direction des statistiques démographiques et sociales. Ce couple d'enquêtes subira une profonde rénovation afin de passer du rythme biannuel actuel, à une périodicité annuelle. Ainsi, en 2003, nous avons procédé à une enquête « structure des salaires » portant sur l'année 2002, et en 2005 nous ferons une enquête « coût de la main d'œuvre » portant sur l'année 2004. Ensuite, le rythme annuel entraînera un étalement de la future enquête sur la structure des salaires sur les années 2006 et 2007, alors que cette dernière aurait dû se dérouler entièrement en 2007 sur l'année 2006 dans le schéma actuel. Certes, ce rythme permet d'étaler la charge. Mais lorsqu'il s'agira de produire des résultats concernant l'année 2006 avec des informations demandées pour moitié en 2006, pour moitié en 2007, un problème méthodologique se posera. Car, il faudra transmettre des fichiers détaillés à EUROSTAT, et non de simples tableaux agrégés.

Les indices du coût du travail s'articulent sur ce dernier chantier méthodologique. Les demandes d'indices du coût du travail s'expriment à la fois au niveau national et au niveau européen. Malheureusement nous n'avons pas toujours la capacité d'y répondre. Les enquêtes ACEMO fournissent des approfondissements sur le problème de la convergence des Smic et l'évolution

des garanties de rémunération. Mais ce sujet sera traité ultérieurement. Par ailleurs, le projet portant sur les revenus globaux n'apparaît pas dans le moyen terme. Cependant il est effectivement développé dans l'avant-projet de programme statistique 2004, sous la rubrique « Département prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages ». Ce projet d'enquêtes et de panels européens comportera un volet français que le département, intitulé SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie), décomposé en enquête sur les ressources et les conditions de vie (ERCV) et en panel sur les ressources et les conditions de vie (PRCV), et qui correspond au projet européen SILC. Ce projet représente l'instrument fédérateur permettant des comparaisons européennes, une connaissance de l'évolution des revenus des ménages, et consécutivement une appréciation de leurs conditions de vie, y compris sur des aspects d'emploi.

Formation, emploi, qualifications

Les liens entre formation, emploi et qualifications font l'objet de l'enquête FQP qui est en cours de réalisation. Même si elle a été retardée plusieurs fois, et en dépit des contraintes budgétaires, la collecte a lieu en ce moment. Elle fera l'objet d'une exploitation dès cette année, mais ce sera surtout le cas en 2004-2005. L'enquête FQP porte sur le thème des mobilités et de la formation, sujet pour lequel elle constitue l'enquête la plus détaillée. Elle sera complétée par des informations plus fournies concernant la formation, issues de l'enquête « emploi » en continu, et de certains modules de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages.

Plusieurs projets interviennent sur ce thème, dont le projet sur l'enquête « Formation et vie quotidienne » concernant l'illettrisme. Les enquêtes d'insertion sont menées par la DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective, Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche), qui n'apparaît pas dans le programme à moyen terme. Ces enquêtes intéressantes se rapportent au passage de la formation initiale à l'emploi, et aux bilans "formation, emploi". Les enquêtes d'insertion longues sont réalisées notamment par le CEREQ, grâce à un dispositif d'enquêtes « Génération ». Ce dispositif avait un caractère expérimental durant l'avant-dernier moyen terme pour la Génération 1992, mais il s'est fortement affirmé pour la Génération 1998. De même, la DARES offre des panels de bénéficiaires de mesures de formation professionnelle.

En matière de formation continue, nous disposons d'informations pour les ménages mais aussi pour les entreprises grâce aux enquêtes européennes CVTS. Il s'agit d'un projet portant sur 2005-2006 s'opérant dans le cadre d'un règlement. Cette problématique est aux franges de notre domaine, et relève davantage de la formation « Education, Formation ». Néanmoins dans le texte concernant le moyen terme, la sous-direction "Politique d'emploi et de formation professionnelle" propose un développement sur l'évolution prévue du système d'information sur la formation. Ce texte explique que l'on puisse passer progressivement des 24-83, dont la qualité s'est érodée, à ce système d'enquêtes CVTS. Ce passage engendrera une moindre fréquence puisque le règlement européen requiert des résultats tous les cinq ans. Il faudra envisager d'alterner des enquêtes CVTS tous les deux et trois ans. A ce sujet, le besoin d'informations émane aussi du niveau régional.

Je cite pour mémoire la mise en place de la nouvelle PCS. Les sources « ménages » l'ont déjà intégrée, et les sources « entreprises » prévoient de l'utiliser à partir de 2004.

Les aspects concernant le travail

Le thème de la RTT n'est plus autant l'objet de demandes de la part d'un certain type de public. Toutefois, des éléments en provenance de l'enquête « emploi » en continu peuvent être intéressants. Un module *ad hoc* de l'enquête « emploi » y ajoute un volet européen. L'enquête « conditions de travail » sera complémentaire à l'enquête « emploi » de 2005. La nouveauté est qu'elle porterait à la fois sur des ménages et sur des entreprises, pour essayer de mesurer les écarts de discours entre les salariés et les responsables des ressources humaines de l'entreprise. Cette forme mixte a déjà été expérimentée sur les enquêtes REPONSE et COI.

SUMER 2002-2003 devrait se prolonger par des investigations sur le thème des liens entre santé et itinéraires professionnels. L'enquête REPONSE renouvelée en 2005, et l'enquête COI pour 2006 sont pilotées par la sous-direction « Salaires, Travail et Relations Professionnelles » à la DARES. Le projet d'enquête « Familles et employeurs » conduit par l'INED sur les liens entre travail et famille s'intéresse à ces aspects.

Joël MAURICE, Président

Il est souhaitable de passer désormais à la discussion.

c. *Débat* :

Yvonick RENARD, MEDEF

Nous remercions Messieurs Detape et Marchand pour leurs présentations des attentes et pour un certain nombre de réponses. Mes remarques générales vont d'abord insister sur la dimension européenne. Le terme comparabilité a été utilisé. Je préfère le mot « comparaison ». Malgré la lettre transmise par Pierre Bachman, est-ce que nous démarrons très bien le nouveau moyen terme en ayant au moins deux versions du chômage ?

Sur la PCS, vous avez minimisé à la fois à l'écrit et à l'oral l'ampleur de cet investissement. A la lecture des notes qui avaient été préparées, j'ai été très surpris de voir qu'apparemment nous n'avons pas envisagé le coût de l'harmonisation européenne. Donc il me semble que nous devons nous démenner pour que notre investissement fasse un certain nombre d'émules dans les pays voisins.

Sur les projets de règlement, j'estime que nous nous trouvons dans un nouveau moyen terme et qu'il nous faudrait peut-être changer de méthode par rapport au traitement des règlements communautaires. A ma connaissance, le menu des règlements, lorsqu'ils sont en phase préparatoire, n'a jamais été examiné par aucune formation. Il faudrait peut-être s'interroger sur une nouvelle façon de procéder pour éviter que l'adoption d'un règlement soit vécue comme une contrainte alors qu'ultérieurement un débat d'opportunité sur l'instrument communautaire a lieu.

Les Etats-Unis considèrent que l'Europe est un vieux continent. Nous sommes certains que c'est un continent de vieux en ce moment. Par conséquent, avons-nous vérifié que tout notre appareil statistique dans le moyen terme qui arrive, répondra correctement aux besoins d'informations impérieux au sujet de la variable « âge » ? Il est temps de le vérifier. S'il répond, ce qui est formidable, diffusons les résultats.

Au niveau de la dynamique du marché du travail, Olivier Marchand a dit « nous allons avoir un indicateur synthétique à court terme mensuel ». Cela est très bien. Mais au niveau du fonctionnement du marché du travail, avoir une publication détaillant de manière fine les cinq ou six millions de postes qui sont offerts chaque année, serait tout de même utile.

J'ai cru comprendre que la tendance allait vers une sorte de généralisation de la méthodologie des doubles enquêtes, ou la reproduction d'un certain nombre de schémas et l'extension à d'autres thèmes. Il y a eu des réussites, mais un certain nombre de ces expériences ont montré deux visions différentes. Avons-nous vraiment progressé ?

Joël MAURICE, Président

Je vous remercie beaucoup Monsieur Renard. Je dois dire que j'avais moi-même pensé qu'il fallait s'interroger au sujet de la pyramide des âges et de toutes ses implications. Quant à l'examen des règlements européens, j'ignore s'il est possible de les discuter *a priori* sans engagements. Est-ce que c'est envisageable ?

Jean-Pierre PUIG, Secrétaire général du CNIS

En effet, il est toujours compliqué de concilier le débat du CNIS et l'harmonisation européenne. Cela comporte deux éléments différents. Tout d'abord, l'aspect juridique suppose que nous examinions dans le cadre de cette formation l'opportunité des projets d'enquête loi de 1951, etc. C'est en effet la loi de 1951 qui les valide. Ainsi, pour des enquêtes réalisées sur la base de règlements européens, cela peut être effectivement le règlement qui fonde juridiquement l'enquête. Ensuite, sur le plan de la prise en compte des débats, j'estime que nous pouvons faire un point au fur et à mesure que l'évolution se dessine. Par exemple, je prends le cas des nomenclatures dans certaines de ces formations et à la Commission nomenclature et activité de produits. Nous faisons un point sur l'évolution des négociations, de la position des différents partenaires, et de la façon dont nous voyons l'opération se dérouler. Nous pouvons aussi évoquer ces travaux au moment où nous voyons effectivement l'orientation prise par les règlements.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

En comparant avec les procédures employées dans d'autres milieux, la phase de préparation d'un plan ou d'un programme correspond à celle où toutes les idées germent, et où nous nous apprêtons à savoir qu'il faudra en faire tomber un certain nombre. Dans les documents davantage que dans les propos synthétiques de Monsieur Marchand, émerge un foisonnement de nouveautés et d'éléments répétés. Je crois qu'il faudrait que nous sachions dès maintenant s'il y a dans le cours de la préparation de ces programmes des points dont le traitement a été rejeté. Le problème réside dans le fait que les moyens alloués devront assumer tout ce qui a été programmé. En effet, pour l'instant, nous ne sommes pas dans une démarche exprimant « quels sont vos besoins et qu'est-ce que nous réaliserons effectivement ? ». Nous sommes encore dans la période de foisonnement et de l'espoir que tout pourra être traité.

S'agissant des enquêtes couplées, je n'ai pour ma part absolument pas vu, hormis le travail effectué au moment des collectes, ce que le résultat apportait aux entreprises. D'ailleurs, dans un document dont nous disposons aujourd'hui, il est mentionné que cela a beaucoup intéressé le monde universitaire et de la recherche. Cela prouve que les partenaires sociaux ne s'en sont pas emparés. Sur ce plan aussi, je souhaiterais de la modération, et que dans la préparation nous prenions le problème de l'utilité en considération.

Joël MAURICE, Président

Sur votre premier point tout d'abord, est-ce que nous pouvons dire actuellement que le programme, tel qu'il nous est présenté, fait abstraction des contraintes ou est-ce que déjà il internalise en quelque sorte ce qui est faisable ou non ?

Jean-Pierre PUIG, CNIS

Je crois qu'il faut distinguer la démarche générale et le contexte budgétaire actuel. Sur la démarche générale, il faut noter qu'effectivement nous sommes dans une phase d'expression de la demande. Par conséquent, nous ne cherchons pas pour l'instant à dire « nous faisons ce qui est cohérent avec un volume de moyens dont nous sommes aujourd'hui incapables d'affirmer ce qu'il sera à l'horizon de cinq ans ». Si je prends acte des remontées en provenance d'un certain nombre de services statistiques ministériels, l'ampleur des gels et coupes budgétaires pour 2003 a surpris les responsables. S'il y a eu un effet de surprise sur un an, il est aisé d'imaginer que la programmation budgétaire à cinq ans est très difficile.

Dans une deuxième phase, et dans les réunions transversales du mois d'octobre, il faudrait que nous puissions isoler un noyau correspondant à des opérations à préserver dans ce moyen terme parmi l'ensemble des avis et des programmes. Le reste sera soumis à des arbitrages qui s'opéreront au fur et à mesure des années, et de la connaissance de l'ampleur de la réduction des moyens applicables.

Je termine pour informer la formation que compte tenu du contexte budgétaire très difficile pour un certain nombre de services statistiques ministériels, et des informations parvenues à l'INSEE, nous avons été amenés à prendre deux mesures. La première concerne le Directeur général de l'INSEE. Ce dernier a écrit à son collègue du Budget pour lui signaler que couper dans une phase d'opération peut avoir des effets induits très importants. Il s'est efforcé d'attirer son attention pour que les opérations de dégel budgétaire puissent être examinées dans cette perspective et suffisamment tôt pour la réalisation du programme 2003. Deuxièmement le vice-président Duport écrira au Président du CNIS, à savoir le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie pour lui signaler ses inquiétudes. Nous avons donc procédé à une consultation de l'ensemble des membres du bureau de telle sorte que Jean-Pierre Duport puisse écrire au nom de l'ensemble du bureau du CNIS, et pas seulement en son nom propre.

Olivier MARCHAND, INSEE

Je souhaitais moduler quelque peu ce qui vient d'être dit vis-à-vis du programme à moyen terme tel qu'il existe aujourd'hui. C'est effectivement l'expression de la demande, mais c'est aussi une expression de l'offre puisque cela prend la forme d'un catalogue de travaux annoncés. Le programme intègre ainsi le fait que nous ne pouvons pas tout faire. Par exemple, le calendrier des enquêtes (enquêtes complémentaires à l'enquête Emploi ou modules *ad hoc*) est à peu près bouclé jusqu'en 2006. Il est vrai que la précision n'est pas la même pour les deux dernières années. Néanmoins des arbitrages implicites ont déjà été opérés dans ce programme.

Joël MAURICE, Président

Une certaine hiérarchisation a déjà eu lieu, ne serait-ce qu'en fonction des engagements qu'il faut absolument tenir. En matière d'incidence de la déformation de la pyramide des âges sur l'appareil de production, sur les qualifications, le remplacement des générations dans l'emploi et la retraite, il me semble que cette dimension est fort prévisible mais qu'elle n'est pas entièrement et explicitement présente. Si nous pouvions réintroduire cette préoccupation, ce serait positif. Mais je concède que si les moyens sont réduits, il est difficile d'ajouter encore une dimension supplémentaire.

Olivier MARCHAND, INSEE

En effet, le thème du vieillissement a profité d'un investissement, notamment à la DARES qui a réalisé et exploité une lourde enquête auprès des entreprises. L'année dernière et au début de cette année, des journées d'études ont été organisées et des publications sont parues. Nous sommes à mon sens à la frontière entre la statistique et l'étude.

Joël MAURICE, Président

A ce propos, je parle bien des données.

Olivier MARCHAND, INSEE

Sur les données, nous disposons sans doute d'informations qui non pas été exploitées complètement.

Joël MAURICE, Président

Peut-être qu'un certain nombre d'enquêtes telles qu'elles se présentent comportent des possibilités d'exploitation.

Jean-Louis DAYAN, DARES

Par rapport à la question des enquêtes couplées entreprises-salariés que Messieurs Renard et Rossignol ont évoquées, la tendance est de multiplier ce type de projets, même si cela s'opère dans des proportions modestes. Les expériences passées attestent qu'il ne s'agit pas simplement de confronter des points de vue, mais de répondre à un besoin de relier les stratégies d'entreprise avec les évolutions observées en interrogeant un salarié. Dans le projet sur les conditions de travail de 2005, qui comporterait un volet entreprises, l'objectif n'est pas tant d'obtenir le point de vue des directions d'entreprises sur les conditions de travail que de recueillir des informations spécifiques sur les politiques des entreprises en matière de conditions de travail. A titre d'illustration pour la France et l'Europe, la question de la prévention nous permettrait d'envisager les rapprochements nécessaires entre les conditions de travail exprimées par les salariés et les pratiques de prévention menées par les directions d'entreprises.

Monsieur de MARTEL, CICS

Mon observation porte sur la partie salariale. En matière de connaissance conjoncturelle des salaires, l'enquête ACEMO ne nous permet de connaître que le salaire de base. Cela conduit par exemple les journaux à écrire tous les trimestres « le pouvoir d'achat des salaires a baissé ». Nous savons bien qu'aujourd'hui la politique salariale ne limite plus au salaire de base. C'est au moins autant, sinon plus, les mesures individuelles et tous les périphériques du salaire. Cela me gêne que le thème d'une connaissance actuelle de la rémunération globale des salariés ne soit même pas évoqué dans une programmation dont l'échéance est 2008. Cela signifie que si nous n'évoquons pas le problème maintenant, nous ne pourrons le faire qu'à partir de 2010 ou 2015, ce qui revient à dix ans sans avoir d'information sur les salaires réels. J'ajoute que ce point a été évoqué avec une certaine énergie lors des dernières sous-commissions des salaires au Ministère du Travail.

Joël MAURICE, Président

En effet, j'ai la même préoccupation. De plus je suis assez étonné du fait que nous ne nous interrogeons que sur l'évolution des salaires de base. Je pense qu'une autre donnée fort importante existe, mais j'ignore s'il est prévu de l'enregistrer dans cette formation. Il s'agit de l'évolution des productivités du travail, ou des coûts salariaux par unité produite, ce qui revient au même d'une certaine façon. J'estime que nous ne pouvons pas porter un jugement sain sur l'évolution des salaires sans considérer l'évolution des productivités. Je rappelle d'ailleurs que l'agenda social européen adopté à Nice prévoyait l'enregistrement et la comparaison de ce type de travaux à l'échelle européenne.

Monsieur de MARTEL, CICS

Je souhaiterais reprendre la parole pour insister sur le fait qu'il s'agit d'un sujet sur lequel nous avons travaillé pour le secteur public. Nous sommes prêts à collaborer avec vous sur ce sujet si cela vous intéresse. Mais cela suppose que cela devienne une préoccupation pour être traité par la suite.

Olivier MARCHAND, INSEE

Au sujet de la productivité et des indications concernant les salaires, la source ACEMO fournit une information conjoncturelle tous les trimestres. En outre, les DADS publient à un rythme annuel un panorama de l'ensemble des rémunérations d'activité à la fois pour le secteur public et pour le secteur privé, en intégrant des informations portant sur les compléments de rémunération. C'est sans doute le rythme de diffusion qui entraîne une focalisation sur les salaires de base.

Monsieur de MARTEL, CICS

Les sources DADS doivent être d'abord exploitées. Donc nous ne pouvons pas disposer de l'information moins de deux ans après leur fabrication. Il faut au moins dix-huit mois pour que l'information soit délivrée, tout de même.

Olivier MARCHAND, INSEE

Les délais se raccourcissent malgré tout.

Didier BLANCHET, INSEE

Je reviens sur la productivité. D'habitude cette problématique sort du champ de la formation, mais ce que j'ai mentionné sur la durée du travail, notamment la disponibilité d'une nouvelle série de comptes nationaux, va pouvoir alimenter la réflexion sur ce sujet. Je fais référence aussi au Groupe de Paris, groupe de statisticiens du travail qui tiendra une réunion en septembre. Le sujet sera la mesure de la durée du travail associée à une série de statistiques connexes, y compris celles se rapportant à la productivité. A propos des primes, ce sont effectivement les DADS qui offrent avec une exploitation avancée une vision élargie de la rémunération à un niveau annuel. De même, les indices publiés d'après la source ACEMO sont des indices de salaire de base. Mais les indices de coût du travail issus d'EUROSTAT, qui ne sont publiés qu'au niveau européen pour l'instant, finiront par être mobilisés au niveau national. Ce sont des indices agrégés qui combinent salaires de base et primes, mais EUROSTAT souhaite disposer d'ici deux à trois ans d'indices séparés. Sous la pression européenne, nous serons forcés de progresser sur le suivi des primes, y compris au niveau infra-annuel, sans alourdir la charge de collecte pesant sur les entreprises.

Marc-Antoine ESTRADÉ, DARES

Sur les questions de différence entre les salaires de base et les autres éléments, je voulais souligner que nous publions tous les ans à la DARES un bilan de la répartition de la rémunération entre salaires de base, primes, et heures supplémentaires. Par ailleurs, la question de la structure des salaires pointe ces différences. Certes, le fait de ne pas se situer dans l'information conjoncturelle peut poser un problème. Mais peut-être que ces différentes informations n'ont pas été repérées dans le projet à moyen terme parce qu'elles existaient déjà dans la plupart de nos enquêtes.

Joël MAURICE, Président

*(S'adressant à Carla SAGLIETTI) Je pense qu'il vous revient maintenant d'intervenir.
Projet d'avis de la formation sur le moyen terme 2004-2008*

Les participants discutent du projet d'avis de la formation sur les orientations à moyen terme 2004-2008.

II - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES POUR 2004

1. Suivi des avis donnés sur le programme 2003

Didier BLANCHET, INSEE

Je serai synthétique puisqu'une partie des sujets a déjà été évoquée au cours de la discussion. Le programme 2003 comportait huit avis.

Le premier avis traitait du bilan "formation, emploi" dont j'ai déjà mentionné la relance. Sa prochaine version prendra la forme d'un dossier dans un numéro spécial assez volumineux d'*Economie et Statistique*. Nous devrions y couvrir assez largement les thèmes mentionnés dans l'avis. Par ailleurs, une structure *ad hoc* a été mise en place pour la coordination de ces travaux, comprenant un comité éditorial et un groupe technique. Ce seront les mêmes structures qui suivront les réflexions sur le format des bilans suivants, et sur la façon de mobiliser la nouvelle enquête « emploi » dans ces bilans.

Le deuxième avis concernait la PCS. Nous nous sommes efforcés de dérouler le programme de communication sur cette nouvelle PCS essentiellement auprès des entreprises, et conformément au calendrier prévu. Les nouveaux documents papiers, les outils mis à disposition sur le site web de l'INSEE ont notamment été présentés à des représentants des fédérations professionnelles. En outre, l'utilisation de la nouvelle nomenclature a débuté dans l'enquête « emploi » en continu. Nous restons en état de veille sur les évolutions européennes, mais il n'y a pas de signe récent témoignant d'une évolution sur ce sujet, EUROSTAT ayant d'autres priorités.

L'avis n° 3 portait sur les enquêtes couplées employeurs et salariés. Il se faisait l'écho du bilan de l'enquête COI. La formation voulait être informée et discuter des nouvelles opérations de ce type qui pouvaient être lancées. Nous l'avons effectivement fait pour la prochaine enquête REPONSE, la réédition de l'enquête COI pour 2006, et la présentation à venir du projet "Familles et employeurs" porté par l'INED.

L'avis n° 4 n'appelait pas de suivi immédiat sur le souhait de rester informé sur l'évolution du système de suivi des politiques de l'emploi et de formation professionnelle. Nous veillerons à renouveler régulièrement ces informations.

L'avis n° 5 portait sur FQP. L'objectif de revenir à un échantillon plus important a été tenu malgré les contraintes budgétaires. La formation avait souhaité que nous évoquions une périodicité régulière, mais sans la fixer fermement à l'avance. En toute hypothèse, cela n'aura pas lieu avant la fin de la décennie.

L'avis n° 6 concernait le souci de continuité des séries du chômage. Avoir une continuité par rapport aux données de l'enquête annuelle a constitué notre préoccupation majeure pour le basculement vers l'enquête « emploi » en continu. Ce risque semble désormais contrôlé comme devraient l'attester les chiffres promulgués à la fin de juin. Le problème est celui de la mise en place au niveau européen de la définition harmonisée, mais la France poursuit la publication de sa série du chômage BIT traditionnelle. Sur ce sujet, la communication s'appuiera sur plusieurs supports.

L'avis n° 7 portait sur le thème des emplois vacants. Conformément à ce que souhaitait la formation, un dispositif très léger a été mis en place, sous la forme de deux questions complémentaires dans l'enquête ACEMO. La réflexion méthodologique sur le concept et la compréhension de la signification de ces chiffres progressera au fil de l'avancée de la collecte, et par confrontation avec les réponses que les autres pays européens obtiendront du même type de questions dans leurs sources propres.

L'avis n° 8 concernait les suites du panel européen. L'INSEE maintient le principe d'un panel long sur huit ans dans le dispositif combinant ERCV et PRCV. Cette durée est supérieure à ce que préconisait le règlement européen (quatre années). La collecte annuelle démarrera en 2004, et la construction progressive du panel sera initiée en 2005. Il est envisagé une mise en cohérence des informations fournies par cette nouvelle enquête et des sources issues de l'enquête « revenus fiscaux » par des méthodes de calage.

Joël MAURICE, Président

Je propose de passer directement à l'exposé suivant, en l'absence de questions.

2. Exposé des avants-projets de programmes pour 2004**Olivier MARCHAND, INSEE**

Je condenserai mon intervention sur les points que nous n'avons pas encore évoqués.

En ce qui concerne le chômage, la DARES et l'ANPE ont rouvert le chantier de rénovation NOSTRA, système qui produit chaque mois les statistiques du marché du travail. Ce système, âgé d'une dizaine d'années, a besoin d'être rénové. Je fais aussi allusion aux travaux d'évaluation sur le dispositif du PARE et du PAP. Ce thème relève aussi des compétences de la DARES, mais sous l'angle des politiques d'emploi et de formation professionnelle.

En matière d'emploi, l'enquête complémentaire à l'enquête « emploi » sur le vécu des titulaires de contrats courts, traitée par la DARES, sera évoquée ultérieurement. Par ailleurs, un projet éventuel plus flou concernant les travailleurs handicapés relèvera du niveau des petites entreprises, mais la discussion en est reportée. En outre, un projet associant la DARES et le Centre d'études de l'emploi s'intéressera aux pratiques de recrutement des entreprises, mais son aboutissement n'est pas assuré.

Sur le plan des salaires et des revenus, l'enquête « revenus fiscaux » réalisée pour la première fois à partir de l'enquête « emploi » en continu, vient d'être abordée par Didier Blanchet. Les premiers résultats de l'enquête « patrimoine » 2003 procèdent du Département « Prix à la consommation, ressources et conditions de vie des ménages ». La difficulté de notre formation provient du fait que sous le terme « revenus », nous signifions à la fois les revenus d'activité et les autres revenus des ménages. Notre domaine d'intervention mobilise en fait les travaux de deux départements de l'INSEE.

Sur le thème emploi, formation, qualification et à propos de l'implantation de la PCS, j'ai distingué le projet de réexamen des familles professionnelles, effectué au niveau de la DARES. C'est ce qui a contribué à fonder les travaux de prospective de l'emploi, des métiers et des qualifications du Commissariat Général du Plan. Par ailleurs, l'année 2004 sera importante pour les enquêtes Génération du CEREQ, parce qu'une Génération 2004 existera. De plus, en 2004, le CEREQ disposera des résultats de la ré-interrogation en 2003 de la Génération 1998, et interrogera la Génération 2001 pour la première fois. Nous sommes désormais dans un système de « Générations » qui se chevauchent parce que nous les interrogeons de plus en plus longtemps, ce qui permet de suivre les parcours d'insertion dont nous savons qu'ils sont de plus en plus longs. Sur le thème des jeunes, la DARES a le projet de procéder à une évaluation du nouveau contrat jeune en entreprise, voté en juillet dernier.

En matière de travail, la DARES a le projet d'améliorer encore le circuit des données administratives concernant à la fois les conflits et le suivi des accords d'entreprise. Le projet transversal d'enquête "Familles et employeurs", s'intègre aussi dans cette problématique.

Joël MAURICE, Président

Est-ce que nous avons accès à un dispositif particulier de suivi de l'emploi dans les zones franches urbaines ?

Olivier MARCHAND, INSEE

Des instruments existaient, mais ont été interrompus pour des raisons de départ non remplacé à la DARES. C'est effectivement une question qu'il faudrait se poser.

Joël MAURICE, Président

Dans l'enquête sur les revenus fiscaux, est-ce que nous suivons effectivement les revenus de l'épargne, notamment ceux de l'épargne salariale, question qui dans le contexte actuel est susceptible de regagner de l'intérêt ? Je pense qu'il faut se préparer à être capable de répondre aux questions, et je propose de le rajouter à moyen terme. Nous y reviendrons au cours de la prochaine inter-formation.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Je reprends ce que vous venez de dire. Le problème de l'épargne salariale implique la distinction entre l'épargne salariale délivrée dans l'année, et la valorisation de l'épargne salariale antérieure, qui peut être elle-même la reprise en compte des économies précédentes du salarié réinjectées dès lors dans le système qui lui est ouvert. Se contenter d'une remarque qui ne porterait que sur le revenu s'avérerait inadéquat dans cette formation.

Joël MAURICE, Président

Il serait prudent de nous interroger sur l'adéquation de nos instruments d'observation de ces questions. Nous passons ensuite aux avis d'opportunité, au nombre de quatre ou de cinq, l'un ayant été retiré.

3. Examen des projets d'enquêtes pour avis d'opportunité*a. Enquête spécifique ACEMO sur le Smic et les garanties mensuelles de rémunération***Marc-Antoine ESTRADE, DARES**

Je vous remercie. Ce sujet n'est pas nouveau puisque nous suivons le nombre de salariés concernés par une revalorisation du Smic depuis les années 1980. Jusqu'en 1998, le thème faisait l'objet d'une enquête spécifique ACEMO qui procédait à l'interrogation d'un échantillon relativement important. Dans le cadre de la refonte des enquêtes ACEMO de 1999 et pour alléger la charge sur les entreprises, il avait été décidé de supprimer cette enquête Smic. Il s'agissait alors de la transposer en introduisant quelques questions simples dans deux autres supports, c'est-à-dire d'une part l'enquête trimestrielle qui portait sur le deuxième trimestre d'une année, et d'autre part l'enquête ACEMO auprès des petites entreprises.

Ce mécanisme a fonctionné en 1999-2000. Puis celui de la RTT a complexifié la question. La RTT a introduit des modifications sur la fixation des différents salaires minimums, qui dépendent de la date d'entrée de l'entreprise dans le dispositif de la RTT. Ces revalorisations ont été différenciées et le seront à partir de 2003, selon la génération de garantie mensuelle de rémunération qui sera appliquée. Du côté des entreprises il est extrêmement difficile de savoir de quoi il s'agit. Cela explique l'introduction d'une nouvelle question. Pour avoir fait un certain nombre de tests en vraie grandeur sur la dernière enquête ACEMO trimestrielle 2002, il advient que la seule question « combien de salariés ont bénéficié de la revalorisation du Smic ou des garanties ? » ne permet plus d'avoir une réponse cohérente. Aujourd'hui, nous concluons qu'il faut poser des questions distinctes selon qu'il s'agit de la revalorisation du Smic horaire ou de la revalorisation des différentes garanties. D'autre part, il est nécessaire de relier ces questions à la date à laquelle une éventuelle réduction du temps de travail a eu lieu.

Nous réintroduisons une nouvelle enquête disparue en 1998, ce qui est relativement gênant quand le contexte requiert un allègement de la charge statistique, pour deux raisons. D'une part, nous pensons introduire provisoirement cette enquête, le temps que les différents mécanismes de convergence aient joué, à l'horizon du 1^{er} juillet 2005. D'autre part, en contrepartie nous avons supprimé les questions qui étaient prévues dans l'enquête trimestrielle portant sur le second trimestre 2003, et aussi dans l'enquête des TPE (très petites entreprises).

Nous allons prendre un échantillon, ce qui est une nouveauté pour une enquête spécifique ACEMO, de petites entreprises de un à neuf salariés. Nous aurons une coordination négative avec toutes les autres enquêtes, en collaboration avec l'INSEE, pour éviter de réinterroger les mêmes petites entreprises susceptibles de répondre aussi à l'enquête ACEMO sur les petites entreprises.

Les thèmes qui seront abordés ont fait l'objet d'une simplification maximale. Les interrogations seront uniquement : « est-ce qu'il y a eu une réduction de la durée collective du travail dans les dernières années ? » Si c'est le cas, « à quelle date a-t-elle eu lieu » ? « Quel a été le nombre de salariés concernés par la dernière revalorisation du Smic horaire ? », qui sera connu à la fin du mois de juin, et en distinguant temps complet et temps partiel. Et « quel a été le nombre de salariés bénéficiaires de la revalorisation de la garantie mensuelle de rémunération » en distinguant à nouveau temps complet et temps partiel. Le questionnaire fonctionne relativement bien dans la mesure où nous avons déjà été obligés de réintroduire des questions similaires dans une nouvelle enquête en début d'année, parce que le questionnement de l'année précédente n'avait pas fonctionné avec une seule question. Cette enquête est en test auprès d'un nombre assez limité d'entreprises, pour vérifier la compréhension des

différentes questions. Nous avons accumulé beaucoup d'expérience sur la façon d'élaborer les questions, et avons procédé à de nombreux tests.

L'enquête étant allégée, nous n'avons plus de distinction portant sur le nombre de salariés de moins de vingt-six ans qui ont été concernés par les revalorisations du Smic. Savoir si le salarié qui a bénéficié d'une revalorisation du Smic avait plus ou moins de vingt-six ans est une des informations les plus compliquées à récupérer. Nous proposons de même de ne plus publier le nombre de salariés-hommes et le nombre de salariées-femmes qui ont bénéficié de la revalorisation du Smic. Ce point me gêne. Toutefois, cette éviction est justifiée par deux raisons. D'une part, l'enquête Structure des salaires de l'INSEE reposera cette question et permettra d'étudier de manière plus approfondie ce qui fait que les femmes sont beaucoup plus fréquemment concernées par une revalorisation du Smic que les hommes. D'autre part, sur les dernières années, la différence hommes-femmes est d'une stabilité remarquable, et cela quelles que soient les évolutions du nombre de salariés concernés. La situation a l'air extrêmement structurelle, et aucune tendance n'est perceptible à ce sujet. Nous n'introduisons pas ces données dans l'enquête parce que nous cherchons à obtenir un questionnaire relativement simple, qui permette un bon taux de réponse de la part des entreprises, sachant que nous pouvons disposer par ailleurs tous les quatre ans d'une information plus détaillée. L'enquête débiterait en septembre auprès de quinze mille entreprises, petites entreprises comprises. Elle aurait lieu en 2003, 2004 et 2005, en intégrant un système de relances.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Le problème central de l'enquête qui préexistait est que les délais de publication sont tels qu'elle n'arrive pratiquement jamais à être disponible au moment où nous réfléchissons sur la prochaine vague de Smic qui arrive. L'administration en a probablement les premiers résultats, mais le grand public ne les a pas. C'est incontestablement gênant. Je demande qu'elle soit réalisée en six mois.

C'est court, mais pour que cette enquête ait un intérêt pour les opérateurs, il faut que les résultats soient disponibles entre mars et avril. Par ailleurs, j'ai le sentiment que cette enquête préexiste encore aux années 1980. Il y a quelques mois, je cherchais à me procurer les séries complètes du pourcentage de salariés concernés par la hausse du Smic, et l'on ne peut pas remonter loin dans les sources. Enfin, ma dernière remarque concerne le comité de concertation. Les partenaires sociaux traditionnellement sont les organisations syndicales d'employeurs d'un côté, et celles des salariés de l'autre. Si l'on parle de partenaires sociaux, il est fait allusion aux représentants des employeurs, entreprises ou établissements publics. Or il n'y a pas de représentants d'employeurs dans la liste qui est donnée.

Marc-Antoine ESTRADE, DARES

Sur le comité de concertation, nous avons conservé toutes les conclusions prises au moment de l'enquête spécifique de 2001 sur les effets de la réduction du temps de travail. Les participants que j'ai indiqués au sujet du comité de concertation ne sont pas ceux qui avaient été invités au comité de pilotage, mais ceux qui y avait participé activement en étant force de proposition. Malheureusement je n'ai pas trouvé de traces du MEDEF, ce qui ne veut pas dire que vous n'avez pas été consultés.

Au sujet des délais de publications, je concède que nous avons toujours eu quelques difficultés pour publier le nombre de salariés concernés par les revalorisations de l'année précédente le jour de la CNNC, où le gouvernement propose les nouveaux niveaux de revalorisation valables le 1^{er} juillet. La dissociation de l'information entre les petites entreprises d'une part, et les entreprises de plus de dix salariés d'autre part, les deux n'ayant pas les mêmes délais de collecte, a contribué à ce retard. Nous nous efforcerons de raccourcir les délais dans le cadre de cette nouvelle enquête, mais la durée de collecte dépend beaucoup des moyens mobilisés pour la gestion courante des enquêtes. Et celle-ci ne sera pas forcément l'enquête prioritaire.

Joël MAURICE, Président

Pouvez-vous me préciser un point ? Vous parlez de trois ans. En commençant en septembre de cette année, vous arriverez au mieux en juin 2004, 2005 et 2006. Or, dans ce cas, il s'agit de 2003, 2004 et 2005. Par ailleurs, est-ce que les entreprises sont les mêmes ou l'échantillon est-il tiré à chaque fois ?

Yvonick RENARD, MEDEF

La taille de l'échantillon est importante, et représente en conséquence une forte charge de réponse pesant sur les entreprises.

Marc-Antoine ESTRADE, DARES

La publication interviendra en 2006 par rapport à ce qui s'est passé en juillet 2005. Mais pour l'instant, nous avons un an d'écart. Quant à l'échantillon, je pense qu'une partie sera renouvelée.

Le nombre de quinze mille entreprises dépend de nos budgets. A titre d'exemple, en 1999 et 2000 l'échantillon en comportait 100 000. Même au sein d'une strate relativement fine, certaines entreprises n'ont aucun salarié concerné, et d'autres en ont beaucoup. Ainsi la stratification par secteur ne permet pas d'accroître la qualité de l'échantillonnage et nous devons compenser par la taille de l'échantillon pour parvenir à des données exploitables.

Jacqueline GOTTELY-FAYET, Service des Droits des Femmes

75 à 80 % de travailleurs pauvres sont des femmes. Connaître la part des femmes parmi les salariés qui bénéficieront d'une revalorisation du Smic est tout de même important.

Marc-Antoine ESTRADE, DARES

Je pense que nous disposerons de cette donnée par l'intermédiaire de l'enquête « structure des salaires ». Par ailleurs, nous sortirons au début de l'année prochaine une série annuelle qui pointera les différences de salaires entre les hommes et les femmes à partir de l'enquête « emploi », et distinguera les aspects expliqués de ceux qui ne le sont pas sur ce volet de concentration des bas salaires. Mais nous avons peu d'éléments qui permettent de caractériser la différence entre temps complet et temps partiel. De plus, avoir des informations relativement détaillées sur les salariés concernés est très coûteux pour les entreprises, et donc également pour nous en termes de taux de réponse.

Claudine KAGAN, INSEE

Vous avez évoqué rapidement les tests. Est-ce que vous avez pensé à en effectuer sur les entreprises de moins de dix salariés, pour lesquelles le questionnement est difficile ?

Acquiescement de Monsieur Estrade.

Joël MAURICE, Président

On ne peut exprimer que notre soutien à une enquête ayant ce type d'objet. Faut-il nuancer par une réserve sur la façon dont cela est mené ? Je n'ai pas l'impression. Evidemment, il faut faire un compromis entre le souhaitable et le réalisable.

Jean-Pierre PUIG, CNIS

La taille de l'échantillon est un aspect qui est examiné par le comité du label. Dans l'avis d'opportunité, il faut indiquer qu'une discussion sur ce sujet a eu lieu.

Joël MAURICE, Président

Est-ce que demander une distinction par le genre brouillerait considérablement l'enquête ?

Jean-Louis DAYAN, DARES

Marc-Antoine Estrade a mentionné les sources par lesquelles nous disposons de données assez fines sur la distribution comparée des salaires entre hommes et femmes, et notamment pour les bas salaires, en précisant que ce sont des questions structurelles. Or nous sommes dans le cadre d'une mesure annuelle qui a un caractère conjoncturel. Compte tenu des difficultés juridiques notamment, je pense que nous ne perdrons pas d'information sur les bas salaires féminins, et nous gagnerons de l'efficacité sur la question du Smic et des garanties en tant que tels.

Joël MAURICE, Président

Dans ce cas, je propose un avis positif en mentionnant que le dimensionnement exact reste à préciser dans de nombreux domaines. La taille peut être réduite à condition de respecter la portée significative de l'enquête.

*La Formation accorde un **avis d'opportunité favorable** au projet d'enquête proposé.*

b. Enquête complémentaire à l'enquête Emploi, sur la situation des personnes en contrat court

François BRUNET, DARES

Cette enquête a deux origines, l'une quantitative et l'autre qualitative.

Sur le plan quantitatif, nous observons de plus en plus d'emplois à durée déterminée et d'intérimaires dans les entreprises. Les contrats courts représentent 10 % du salariat privé à présent. Ce taux s'élevait à 4 à 5 % il y a quinze ans. Les contrats courts sont majoritaires dans les cas d'embauche, puisque les embauches sur CDD sont deux fois plus nombreuses que sur CDI. Deux millions de personnes passent par l'intérim au cours d'une année.

Du point de vue qualitatif, depuis un certain temps les débats essaient de battre en brèche les préjugés selon lesquels les contrats courts signifient la précarité. Le rapport Supiot notamment a fait partie des débats s'efforçant de démontrer que les catégories de contrats seraient à repenser. En outre, nous aimerions en savoir davantage sur les rapports entre le travail et la vie privée, par exemple sur les possibilités ou non d'emprunter. La DARES a effectué des études qualitatives auprès de deux centaines de personnes en contrat court en 1999 et 2000. Il en résulte que le contrat à durée indéterminée reste la référence pour toutes les personnes qui se trouvent en contrat court, que la situation est vécue différemment en fonction des suites espérées, et qu'il existe des situations très différentes. Par exemple, quelques personnes soulignent que le CDD est la formule la plus adaptée à leur métier, alors qu'à l'inverse, d'autres subissent la précarité de l'emploi depuis des années.

Certains résultats ont été publiés dans la revue *Travail et Emploi*, et présentés devant la CFDT et le Plan. Une frustration de ne pas connaître la part de chacune des situations décrites est née des résultats qualitatifs. Le but de cette enquête est donc de questionner les salariés en contrat court pour savoir à quoi ils tiennent le plus entre le contrat et les autres composantes du travail, afin de mesurer l'enjeu d'un CDI.

Ces résultats pourraient servir sur trois plans. Tout d'abord, cela permettrait de mieux faire connaître l'opinion des salariés, afin qu'elle soit mieux prise en compte par les autres acteurs. Ensuite, les entreprises pourraient mieux percevoir les facteurs qui jouent sur l'attractivité de leurs emplois, en particulier la place du contrat vis-à-vis des autres composantes du travail. Enfin, connaître les facteurs de précarisation permettrait aux décideurs politiques d'adopter une réglementation, de perturber les trajectoires précarisantes, ou de réduire ce qui est le plus pénalisant pour les salariés de plus en plus nombreux dans ce cadre de contrat.

Yvonick RENARD, MEDEF

J'interviendrai sur deux points. Tout d'abord, nous ne nous intéressons donc pas aux situations des personnes en contrat court dans le secteur public. Ensuite, le syndicat des entreprises de travail temporaire est cité dans le document décrivant l'opération, mais pourquoi n'est-il pas invité au comité de concertation ?

Joël MAURICE, Président

Je lis par ailleurs qu'il n'y pas de périodicité prévue, mais ce recours doit tout de même comporter une composante conjoncturelle assez forte. Comment ferez-vous pour la repérer si vous n'effectuez qu'une seule enquête ? Enfin, je pensais qu'il n'était pas possible de renouveler indéfiniment les contrats courts, alors je me demande si la question des sacrifices possibles pour obtenir un éventuel CDI accompagné d'une baisse de salaire est la bonne.

François BRUNET, DARES

Pour les contrats courts du secteur public, le problème est d'ordre financier. Il se trouve que les salariés que nous avons interrogés dans le cadre des enquêtes qualitatives appartenaient tous au secteur privé. Donc, c'est le secteur que nous connaissons le mieux. Nous sommes moins sûrs de l'adaptation des questions au secteur public. Il faudrait peut-être dès lors commencer par une enquête qualitative auprès des salariés du public, ce qui serait moins coûteux. Mais nous pourrions avancer dans cette direction.

Pour le comité de concertation, le CET a mené une étude. De mémoire, 90 % des intérimaires conseilleraient à un ami de passer par l'intérim. Ce sont donc des chiffres percutants. Je pense que nous contacterons le syndicat des entreprises de travail temporaire, et si certains d'entre vous dans la salle sont intéressés pour rejoindre le comité de concertation ou participer à des réunions, c'est aussi possible.

Nous essayons de poser des questions factuelles, pour ne pas sombrer dans l'enquête d'opinion. Une batterie de questions concernera le problème de la baisse des salaires afin de mesurer quelle importance le salarié attribue au CDI. Si nous demandons simplement : « est-ce que vous préférez un CDI à un CDD ? », nous risquons de recueillir beaucoup de réponses positives, ce qui ressemblerait à une question d'opinion. Au contraire, la série de questions nous permet de mesurer l'attachement au CDI de manière plus fine. Cela permettra de bien mettre en situation les personnes interrogées, en particulier celles qui sont déjà au Smic.

La périodicité prévue, quant à elle, sera à débattre en fonction des résultats. Comme c'est la première fois que nous réalisons ce type d'enquête, j'estime qu'il est prématuré de dire que nous nous efforcerons de la réitérer. En effet, les enquêtes qualitatives ont fait apparaître un risque de composante conjoncturelle. Nous avons interrogé des personnes en 1999 et 2000, puis nous les avons réinterrogées au bout de quelques mois. Le sentiment déclaré était très différent à quelques mois d'intervalle, surtout en raison de la période très favorable sur le plan de l'emploi. Certaines personnes, qui avaient l'impression de ne pas avoir pris le train de l'emploi, manifestaient des perceptions très négatives. Dans tous les cas, l'enquête s'étalera sur six mois, et nous tâcherons de tenir compte de cet aspect conjoncturel. Vu la disparité de l'enquête « emploi », nous ne pouvons pas faire mieux. Toutefois, nous prendrions la possibilité pour un troisième trimestre si elle se présentait de manière ferme.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Les contrats courts se concentrent dans certaines fractions de la population, et l'âge n'y est pas indifférent. Il est prévu d'interroger mille à quinze cents personnes. Or il existe trente-cinq à quarante classes d'âges, selon le point de vue. Donc dans chaque catégorie d'âge détaillée, nous aurons moins de cinquante personnes. Est-ce que cela sera suffisant pour apprécier les éléments déterminant le choix des CDD par les jeunes à leur entrée sur le marché du travail?

François BRUNET, DARES

Il est vrai que nous ne parviendrons pas à réaliser des exploitations par classe d'âge détaillée, génération par génération. Il s'agit plutôt d'effectuer une exploitation en fonction de la situation de la personne, eu égard aux charges de famille notamment. Cet aspect est plus facile à regrouper et à exploiter. De plus, nous interrogerons uniquement l'intégralité des personnes en contrat court au moment de l'enquête, et qui sortent de l'échantillon.

Joël MAURICE, Président

Que concluons-nous ? Je reconnais la nécessité de disposer de ce type d'informations. Nous émettons donc un avis positif.

*La Formation accorde un **avis d'opportunité favorable** au projet d'enquête proposé.*

c. *Module ad hoc de l'enquête Emploi, sur la durée et l'organisation du temps de travail*

Olivier MARCHAND, INSEE

Je vais présenter l'enquête suivante. Il s'agit d'un module *ad hoc*, c'est-à-dire une enquête européenne dont le règlement spécifique stipule qu'elle ne peut comporter que onze variables. Cette limitation a été adoptée par les pays pour se prémunir contre une éventuelle inflation dans l'interrogation complétant l'enquête Emploi. Le module la complète sur le sixième sortant chaque trimestre de l'enquête en continu, durant laquelle les ménages sont interrogés six trimestres de suite. Sur l'année 2004, quatre sixièmes seront donc interrogés à chacun des quatre trimestres de l'année, soit vingt mille actifs occupés.

Cette enquête porte à la fois sur la durée et l'organisation du travail. Elle mêlera en outre une interrogation sur les indépendants, qui se rattache davantage à l'organisation du travail, et une autre sur les salariés, concernés quant à eux par les deux aspects. Pour vous citer quelques questions, les indépendants sont interrogés sur le contrôle de leurs méthodes de travail et de leur emploi du temps, et le nombre de leurs clients réguliers. Les salariés répondront sur des notions d'heures supplémentaires, de modalités d'aménagement du temps de travail, de différents types de travail, et d'incidences des rythmes atypiques sur leur vie personnelle. Cette interrogation est assez sommaire, pour aller rapidement, et communiquer à la même date la même information recueillie sur l'ensemble des quinze pays européens, conformément à la perspective de comparabilité. Il s'agit de la reprise d'une enquête qui a eu lieu en 2001, ce qui mettra en lumière l'évolution et la perception de ces formes particulières d'organisation du travail.

Joël MAURICE, Président

Je propose que nous accordions un avis favorable.

*La Formation accorde un **avis d'opportunité favorable** au projet d'enquête proposé.*

d. *Enquête Information et vie quotidienne*

Fabrice MURAT, INSEE

Je vous présenterai un projet de reprise d'une enquête réalisée à la fin de l'année dernière, et qui s'intitule IVQ (Information et vie quotidienne). Le but est de procéder au même protocole de collecte, légèrement aménagé toutefois, avec un sous-échantillon de personnes qui font partie de l'enquête « Formation et qualification professionnelle ».

Les deux enquêtes IVQ effectuées l'année dernière, et IVQ 2 en projet pour le début de 2004, ont pour objectif de mesurer les compétences des adultes en France en lecture, en calcul et en réponse orale de la population. Le résultat fournira une idée de la distribution de ces compétences au sein de la population, ce qui n'est pas bien connu, et la mettra en relation avec d'autres informations, tel le parcours scolaire ou professionnel, le genre, et la situation sur le marché du travail. Un autre point est important : pour IVQ 2 surtout, nous nous intéresserons aux personnes en situation d'illettrisme. L'objectif est de cibler au sein des personnes participant à FQP celles n'ayant pas de niveau de qualification scolaire ou d'origine étrangère.

Pour resituer le contexte de l'enquête, il faut savoir qu'évaluer les compétences des adultes n'est pas aisé et courant. La DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective, du Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche) conduit des enquêtes depuis relativement longtemps dans le cadre scolaire. Des tests de lecture sont effectués par les jeunes de dix-sept ans lors des journées de préparation à la défense. Auparavant, l'INSEE avait mené des enquêtes déclaratives pour savoir si les personnes avaient des difficultés en lecture. Mais en définitive, la seule enquête qui peut être considérée comme comparable est l'enquête IALS (*International Adult Literacy Survey*) organisée par « Statistique Canada », puis reprise par l'OCDE, qui déclarait 40 % d'illettrés en France. Le chiffre était peu probable. L'objectif est de tenir compte de toutes les expertises méthodologiques qui ont été conduites sur cette enquête, pour ne pas renouveler les mêmes erreurs. Le chiffre que l'on affiche actuellement et provenant de l'ancienne enquête est tout de même largement inférieur, ce qui est plus réaliste.

Les partenaires financiers de l'enquête et ceux ayant participé à l'élaboration des protocoles sont la DEP, la DARES, le Commissariat du Plan, le Ministère de la Culture par l'intermédiaire de la Délégation aux langues de France, la Délégation interministérielle à la Ville et l'Observatoire national de la pauvreté. Ces partenaires se sont engagés. Mais ils n'ont pas forcément tous concrétisé l'aspect financier de leur engagement, ce qui pose une hypothèque sur l'enquête annuelle. Les partenaires non financiers qui ont tout de même beaucoup aidé dans l'élaboration de l'enquête sont l'INETOP, l'INED, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, et des équipes de recherche universitaires qui ont participé à l'élaboration de l'exercice.

Le principe de l'enquête est tout d'abord de faire passer un exercice d'orientation aux personnes sur une page de programme de télévision. Sont testées la lecture de mots, la compréhension de texte grâce à un résumé du film, et quelques questions de calcul. A partir de ces informations, le niveau de la personne apparaît grossièrement. S'il s'avère qu'elle a déjà commis beaucoup d'erreurs, nous lui faisons passer un module particulier, que l'on appelle module NSCI. Ce module est plus facile et comporte la dictée d'une liste de courses, la compréhension orale et des exercices utilisant un support CD. La préoccupation est d'utiliser les supports de la vie quotidienne pour ne pas remettre les gens dans une situation d'exercice, ce qui avait été reproché à l'enquête IALS qui s'appuyait sur un livret de quarante pages entre autres. Pour les autres personnes, la barre était placée légèrement plus haut. Ces derniers recevaient cinq questions, distribuées une par une, avec la possibilité d'arrêter l'enquête si la personne était manifestement trop fatiguée. A ces informations concernant les compétences des personnes, des questions biographiques sur le parcours scolaire et professionnel étaient ajoutées.

Le protocole qui sera prêt en 2004 sera à peu près le même sauf que nous ciblerons davantage les basses compétences. Le nombre d'exercices proposés aux personnes dans cette situation sera moins élevé. Le problème de l'enquête réalisée en 2002 résidait dans le fait qu'elle portait sur un échantillon trop petit. Deux mille personnes avaient répondu aux exercices et le nombre d'individus identifiés comme étant en difficulté face à la lecture était de l'ordre de deux cents. L'enjeu devenait de trouver quelques facteurs explicatifs de leurs difficultés en lecture, mais cette population s'est avérée très diverse, et les situations variaient. Les personnes complètement illettrées, au sens strict du terme, c'est-à-dire qui ont été scolarisées en France mais qui n'ont pas appris à lire suffisamment bien à la sortie du système éducatif, constituent une première population. Les autres profils sont ceux des personnes qui n'ont jamais été scolarisées, généralement dans les pays étrangers, et celles qui sont arrivées trop récemment en France et qui ne maîtrisent pas encore le français. Il s'agit de trois populations aux profils bien distincts qu'il s'agit de chiffrer.

L'enquête tend à agrandir l'échantillon à six mille personnes. L'objectif en est surtout d'utiliser les données de l'enquête « Formation et qualification professionnelle » pour procéder à un ciblage, en interrogeant avec un peu plus de chance les personnes susceptibles de se trouver en situation d'illettrisme. Le but est de parvenir à terme un échantillon de personnes en difficulté d'environ mille individus. Certes, il reste des progrès à faire sur l'échantillonnage, et dans ce contexte de restrictions budgétaires les questions d'organisation d'enquête posent encore problème, notamment pour ce qui touche la collecte de fonds permettant d'atteindre cet échantillon. Un test est en train de se faire pour vérifier les aménagements effectués, et si les fonds sont disponibles, nous pourrions lancer l'enquête en février 2004.

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Est-ce que vous vérifiez que ces personnes considérées comme illettrées en français ont la connaissance de la lecture d'une autre écriture ou langue ? Savoir si quelqu'un qui arrive dans un pays sait déjà lire et connaît les rudiments de sa grammaire dans sa langue d'origine est tout de même un critère très important de l'appréciation de la possibilité d'évolution de sa compétence, même si au moment où il est interrogé il ne connaît pas la même chose en français.

Joël MAURICE, Président

La DIV est associée uniquement pour cofinancer ou pour essayer d'avoir aussi un repérage de la concentration géographique ?

Fabrice MURAT, INSEE

Effectivement, nous disposons d'informations qualitatives sur le parcours scolaire de la personne par le biais de FQP. Donc nous connaissons assez finement le niveau d'étude de la personne, et le pays dans lequel elle a été scolarisée et la durée de scolarisation. Nous connaissons aussi sa langue maternelle, et nous posons des questions sur la langue dans laquelle est intervenu l'apprentissage de la lecture. Poser le test dans une langue étrangère aurait été trop difficile.

En ce qui concerne la participation de la DIV, celle-ci espère avoir une possibilité d'obtenir des statistiques sur la question de l'illettrisme au niveau local, notamment dans les zones sensibles. La participation de l'Observatoire de la pauvreté conduit aussi à faire un lien entre les situations d'illettrisme et les situations de précarité sociale.

Carla SAGLIETTI, CNIS

(A la question formulée dans la salle sur la présentation de cette question dans une autre formation)

Les enquêtes sont présentées à la formation à laquelle participe le service producteur. Nous pouvons communiquer la fiche à la formation « Education, Formation », de manière à ce que des personnes qui participent à d'autres formations et non à celle-ci puissent être informées.

Yvonick RENARD, MEDEF

Pour la précédente enquête, pardonnez-moi de n'être pas intervenu au bon moment. Puisqu'elle touche les indépendants, les formations commerces-services, transports, santé me paraissent très concernées.

Joël MAURICE, Président

Je propose que nous accordions un avis favorable.

*La Formation accorde un **avis d'opportunité favorable** au projet d'enquête proposé.*

Christian ROSSIGNOL, MEDEF

Je voudrais aussi revenir en arrière sur un point. J'ai compris que l'on évacuait l'enquête sur les personnes handicapées¹. Ayant découvert avec intérêt que l'enquête ACEMO comportait une question d'identification pour les petites entreprises, j'aurais aimé savoir auprès de qui obtenir l'exploitation ou les conclusions à cette question.

Olivier MARCHAND, INSEE

L'enquête annuelle sur les petits établissements comprend depuis l'année dernière une question sur l'emploi ou non de personnes handicapées. C'est à partir de cette question que la DARES souhaitera avoir plus d'informations sur ces entreprises qui emploient des personnes handicapées.

Marc-Antoine ESTRADE, DARES

Cette question n'a été introduite qu'en 2002 dans l'enquête TPE. Nous sommes en train de sortir les résultats sur la proportion de salariés handicapés.

4. Examen d'un projet d'enquête pour information : Projet d'enquête Familles et employeurs**Monique MERON, INED**

L'enquête « Familles, employeurs » s'inscrit dans l'optique d'une meilleure compréhension des liens entre environnement économique et démographie. Le besoin de données nouvelles sur l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale, et sur les mécanismes d'arbitrage au sein de la famille ne fait pas de doute puisqu'il s'agit d'un sujet qui est dans l'air du temps. Il suffit de se référer aux conclusions de la dernière Conférence de la famille, et aux priorités affichées par la CNAF, l'UNAF, etc.

¹ L'examen en opportunité du projet d'enquête sur l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises de moins de 10 salariés a en effet été annulé en début de séance, le projet n'étant pas prêt.

Le premier grand objectif de cette enquête est d'éclairer les comportements familiaux à l'aide d'une part des trajectoires d'activité des hommes et des femmes, d'autre part des contextes professionnels. Le deuxième objectif est de regarder sur les lieux de travail comment les contextes familiaux des salariés sont pris en compte de manière différente selon le statut, la taille et le secteur de l'établissement. Nous savons que ces questions sont peu abordées en France et pourtant les contextes familiaux des salariés ne posent pas les mêmes problèmes dans tous les types d'entreprises. Nous cherchons donc à dresser un panorama des employeurs en tenant compte en outre des variables économiques, de structure des effectifs, et d'indicateurs de comportement vis-à-vis des familles, et tendons à compléter des points de vue individuels par le point de vue des employeurs.

Les éléments les plus novateurs de cette enquête concernent les aspects longitudinaux et les enquêtes couplées. Il s'agit d'un choix méthodologique de double enquête, mais contrairement aux autres enquêtes de ce type, elle commencerait à s'adresser à un échantillon représentatif de personnes. Cette enquête serait complémentaire à l'enquête Emploi. Toutes les personnes seraient interrogées, quelle que soit leur situation d'activité. Le deuxième élément d'importance est l'interrogation systématique des deux conjoints lorsqu'il s'agit d'un couple où le conjoint salarié entre dans le champ défini des 25-44 ans. Le but est de mesurer l'interaction de leur comportement, de leur trajectoire et de leur contexte professionnel au sein de la famille. Enfin, le troisième élément nouveau du côté des employeurs, est que nous interrogerions tous les secteurs, y compris la fonction publique. Cela a été testé par des enquêteurs auprès des entreprises, et il semble que nous puissions interroger de la même façon un chef d'établissement scolaire et un directeur d'entreprise privée.

Cette enquête cherche à combiner les points de vue transversaux, longitudinaux, et de contexte professionnel. Nous pourrions combler les manques laissés par l'exploitation des enquêtes précédentes, notamment sur les emplois ayant duré plus de six mois. Il y aurait des questions aussi sur les conjoints séparés, qui font défaut la plupart du temps.

Ce projet se veut très pluridisciplinaire ; au sein même de l'INED, il s'appuie sur l'unité de recherche « Démographie, genre et société ». Il implique aussi des unités plus axées sur la famille ou sur la démographie économique. D'autre part, il fait l'objet d'un partenariat entre l'INSEE, l'INED, la DARES, et la CNAF qui apporte un soutien financier appréciable. La CNAF s'appuie sur un réseau de concepteurs, soit dans d'autres services statistiques comme le SESSI et la DREES, soit dans d'autres organismes comme le Plan, le CEE, le CNRS. Les partenaires sociaux ont été consultés dès le départ. Certains ont même participé aux premières réunions. Le projet exploratoire a été présenté dans cette formation en 2001. Les services statistiques collaborent auprès des ménages et auprès des entreprises, ce qui est très enrichissant du point de vue de la méthode et de l'analyse.

En 2001-2002, nous avons mis au point la problématique, les méthodes et les questionnaires, et avons procédé aux premiers tests. En 2003, nous finalisons la procédure d'enquête, qui est complémentaire à l'enquête Emploi sur CAPI. Nous attendons 10 700 réponses d'individus répartis dans 6 500 ménages. Le volet employeur serait une enquête postale séparée, adressée aux établissements de plus de vingt salariés de tous secteurs. Nous aurions environ 4 900 établissements publics et privés interrogés. En ce moment, nous consolidons le tableau de répartition des financements. L'enquête sera normalement sur le terrain à partir de mi 2004, suivie par l'enquête postale. Et enfin, nous attendons l'exploitation des résultats pour 2005.

Yvonick RENARD, MEDEF

Nous n'avons pas d'objection de principe à formuler et sommes intéressés par les résultats de cette enquête, ce qui n'implique en aucune façon que nous en validions les modalités. Et comme pour les ménages, nous espérons que ce n'est pas obligatoire pour les entreprises.

Monique MERON, INED

C'est le Comité du Label qui décidera à ce moment-là.

Joël MAURICE, Président

En l'absence d'observations, nous passons immédiatement au projet d'avis.

5. Projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis sur le programme 2004 qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Joël MAURICE, Président

En l'absence d'observation et de demande d'interventions supplémentaires, et puisqu'il est l'heure, je vais tous vous remercier. Je pense que la prochaine fois nous nous efforcerons de mieux tenir les délais, mais la séance étant riche, nous avons peut-être été trop ambitieux sur notre contrainte horaire.

Le président lève la séance.

Rédactrice : Sophie ROMPTEAU

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du CNIS ou mél. : cnis@insee.fr avant le **8 septembre 2003**. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport d'activité 2003.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SÉANCE

- Avis sur les programmes à moyen terme 1999-2003
- Projet de bilan du moyen terme 1999-2003
- Projets d'orientations des services pour le moyen terme 2004-2008
- Avis sur les programmes statistiques 2003
- Avant-projets de programmes statistiques 2004

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête spécifique ACEMO sur le Smic et les garanties mensuelles de rémunération

Enquête complémentaire à l'enquête Emploi, sur la situation des personnes en contrat court

Enquête sur la durée et l'organisation du travail Module ad hoc de l'enquête Emploi

Enquête Information et vie quotidienne (IVQ)

Paris, le 5 août 2003 - N° 281/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ
Enquête spécifique ACEMO
sur le Smic et les garanties mensuelles de rémunération

Programme : 2003 à 2005

Emetteur : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - DARES

Au cours de sa réunion du 3 juin 2003, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête spécifique ACEMO sur le Smic et les garanties mensuelles de rémunération.

Cette enquête a pour objectif le dénombrement du nombre de salariés bénéficiant de la revalorisation du Smic horaire ou des garanties mensuelles de rémunération au 1^{er} juillet de chaque année. Ses résultats sont destinés à préparer le rapport du gouvernement à la Commission nationale de la négociation collective (CNNC) sur les conditions économiques générales. La DARES utilise par ailleurs ces informations pour établir un diagnostic sur l'impact des hausses sur le coût du travail et sur les finances publiques.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : le nombre de salariés de l'entreprise au 30 juin, dont le nombre de salariés à temps complet ; l'existence d'une réduction collective de la durée du travail et sa date éventuelle de mise en œuvre ; le nombre de salariés bénéficiaires de la revalorisation du Smic horaire, dont le nombre de salariés à temps complet ; le nombre de salariés bénéficiaires d'une des garanties mensuelles de rémunération, dont le nombre de salariés à temps complet.

L'enquête aura lieu en septembre auprès d'un échantillon stratifié par NES36 et taille, de 15 000 entreprises du champ ACEMO, y compris entreprises de 1 à 9 salariés. La collecte sera réalisée par voie postale, avec une durée de questionnement de 15 minutes environ.

L'enquête bénéficie de la concertation réalisée lors de l'opération 2001 sur le même thème, avec un comité composé des partenaires sociaux membres de la formation Emploi-Revenus, de la DARES et de la Direction des Relations du Travail.

Les résultats seront diffusés sous la forme d'un numéro de *Premières informations, premières synthèses*, qui sera présenté à la CNNC et publié en juin 2004, 2005 et 2006.

Les représentants des organisations d'employeurs ayant fait part de leur souci quant à la charge de réponse pesant sur les entreprises, proportionnelle à la taille de l'échantillon, la formation retient que le dimensionnement exact reste à préciser. La taille de l'échantillon peut en effet être réduite à condition cependant de respecter la portée significative de l'enquête.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 août 2003 - N° 282/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête complémentaire à l'enquête Emploi sur la situation des personnes en contrat court

Programme : 2004

Emetteur : Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité - DARES

Au cours de sa réunion du 3 juin 2003, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête complémentaire à l'enquête Emploi sur la situation des personnes en contrat court.

Cette enquête a pour objectif de connaître les différentes situations des personnes qui travaillent en intérim ou contrat à durée déterminée, ainsi que leur perception vis à vis de leur contrat. Cette catégorie de l'emploi étant souvent mise en avant pour expliquer les modifications structurelles de l'emploi en général, et de celui des jeunes en particulier, il s'agit de préciser et évaluer quantitativement les effectifs relevant de situations révélées par des études qualitatives, telles que certains subissent fortement la précarité alors que d'autres se servent des contrats courts pour faire accélérer leur carrière.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : parcours antérieur à la situation actuelle (périodes de chômage, contrat court ou CDI, raison d'avoir pris le contrat court actuel) ; situation actuelle (précisions par rapport aux réponses aux questions de l'enquête Emploi dont raison de non-recherche d'emploi...) ; avantages et inconvénients des contrats courts par rapport au CDI ; sacrifices possibles pour obtenir un CDI (baisse de salaire...).

L'enquête aura lieu au 1^{er} semestre 2004, auprès de 1 000 à 1 500 personnes résidant en France. La collecte sera réalisée par enquêteur en face à face, avec une durée de questionnement de 5 à 10 minutes.

Le comité de pilotage sera composé de la Dares, le Cee (Centre d'étude de l'emploi), l'Insee, le CNRS (Centre national de la recherche scientifique), auxquels pourront être associés des représentants du syndicat des entreprises de travail temporaire ainsi que des partenaires sociaux.

Les résultats seront diffusés sous forme d'un numéro de *Premières synthèses* début 2005.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 août 2003 - N°283/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la durée et l'organisation du travail Module ad hoc de l'enquête Emploi

Programme : 2004

Emetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) - Département de l'emploi et des revenus d'activité - Division Emploi

Au cours de sa réunion du 3 juin 2003, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête sur la durée et l'organisation du travail (module ad hoc de l'enquête Emploi).

Le module ad-hoc 2004 est associé à l'enquête Emploi de 2004. Il la complète sur le thème de l'organisation du travail et le temps de travail des personnes ayant un emploi. Cette information complémentaire, disponible dans un cadre homogène pour l'ensemble des pays européens, est collectée par l'Insee à la demande d'Eurostat, dans le cadre du règlement européen n° 577/98 du 9 mars 1998 sur l'organisation d'une enquête Forces de travail dans la Communauté.

Les questions posées aux indépendants portent sur le contrôle qu'ils ont de leurs méthodes de travail et de leur emploi du temps, ainsi que sur le nombre de clients pour lesquels ils travaillent régulièrement. Les questions destinées aux salariés portent sur les heures supplémentaires, l'aménagement du temps de travail (détermination des horaires de travail, modalités d'horaires variables, annualisation), les modalités de travail posté et de temps partiel, et le cas échéant sur la compatibilité des rythmes de travail atypiques avec la vie personnelle (travail posté, travail le soir, la nuit ou durant les week-ends).

La collecte, réalisée par l'Insee, se déroulera tout au long de l'année 2004 en même temps que celle de l'enquête emploi en continu. L'enquête est réalisée en face à face, les réponses étant collectées avec le logiciel CAPI (Collecte assistée par ordinateur). On estime qu'environ 20 000 personnes répondront à l'enquête sur toute l'année 2004.

Les résultats seront transmis à Eurostat pour juin 2005.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 août 2003 - N°284/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Information et vie quotidienne (IVQ)

Programme : 2004

Emetteur : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) - Département de l'emploi et des revenus d'activité - Division Emploi

Au cours de sa réunion du 3 juin 2003, la formation Emploi, revenus a examiné le projet d'enquête Information et vie quotidienne (IVQ).

Cette enquête a pour objectif de mieux connaître la population des personnes en difficulté face à la lecture.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : compétences en lecture, calcul et compréhension orale ; langue maternelle, d'apprentissage de la lecture, parlée actuellement ; difficulté durant le parcours scolaire ; démarches pour retrouver du travail (pour les chômeurs) ; loisirs liés à la lecture ; processus de contournement des difficultés dans la vie quotidienne (pour les personnes repérées en difficulté).

L'enquête aura lieu en février 2004, auprès de 6 000 personnes environ. Le champ de l'enquête correspond à l'ensemble des personnes de 18 à 65 ans, résidant en France métropolitaine et dans un logement ordinaire, interrogées à l'enquête FQP et ayant accepté de recevoir à nouveau un enquêteur Insee. La collecte sera réalisée par enquêteur en face à face sous CAPI (collecte assistée par informatique). La durée totale du questionnaire est estimée à 50 minutes en moyenne.

Le comité de pilotage rassemble des représentants de l'Insee, de la DARES (ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité), de la DEP (ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche), du Commissariat du Plan, de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, de la Délégation interministérielle à la ville, de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ainsi que les équipes universitaires et les institutions à l'origine des épreuves.

Les fichiers de données individuelles seront transmis aux différents partenaires-financeurs dès constitution, puis disponibles à tous dès diffusion des résultats dans une publication Insee.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.